



PARTI SOCIALISTE

PROJET

SOCIALISTE

POUR L'AGRICULTURE

TEXTE ADOPTÉ PAR LA CONVENTION NATIONALE AGRICOLE

28 FÉVRIER 1981

PROJET SOCIALISTE POUR L'AGRICULTURE

Première partie UNE AGRICULTURE EN CRISE	4
.....	4
1 La situation des agriculteurs	4
2 Les causes.....	5
Deuxième partie LES OBJECTIFS D'UNE POLITIQUE SOCIALISTE	9
A Quatre objectifs	9
1 Répondre aux besoins alimentaires, énergétiques et en matières premières	9
2 Animer la vie rurale	11
3 Un nouveau mode de développement	13
4 Réorganiser les marchés, la transformation et les échanges.....	14
B Deux outils essentiels	15
1 La planification.....	15
2 La régionalisation	15
Troisième partie Les moyens de la politique agricole socialiste.....	17
1 Le foncier les structures	17
2 L'organisation des marchés.....	21
3 La politique des revenus.....	22
4 Santé, sécurité, conditions de travail	24
5 Une politiques globales d'aménagement rural	27
6 La formation des hommes	29
7 Les coopératives et l'agroalimentaire	32
8 La réforme de la PAC	35
CONCLUSION	38
ANNEXES.....	39
Trois exemples de régionalisation et de décentralisation	39
L'agriculture méditerranéenne	40
Éléments pour une politique de la montagne	43
Départements d'outre-mer	45

Introduction : L'agriculture française connaît une crise profonde.

Comme dans d'autres secteurs économiques, les responsables de la politique agricole française, ceux qui chaque année vont négocier à Bruxelles l'augmentation « moyenne » des prix des produits agricoles, responsables du syndicalisme officiel, et membres du gouvernement raisonnent essentiellement en termes de moyennes. Cette présentation vise en fait à masquer l'échec de leur politique : la baisse du revenu brut atteint 13 % depuis 7 ans ; la baisse du revenu net dépasse 30 %. Encore, ces chiffres moyens cachent un accroissement des inégalités entre les exploitants, dont la situation varie avec les surfaces d'exploitation, la région où les productions. Ces politiques masquent la réalité des choses, l'élimination progressive mais massive des exploitants agricoles. Cette même politique contribue aussi à diviser le monde du travail en isolant les travailleurs de l'agriculture de la masse des autres travailleurs.

C'est pourquoi, il nous paraît essentiel d'expliquer à tous les travailleurs que leur intérêt à terme repose sur une agriculture forte, et que cet objectif ne pourra être atteint que si nous mettons en place en France comme au niveau européen un système de prix différenciés tenant compte des coûts de production. Outil de la lutte contre les inégalités, ce système est le seul capable de réconcilier producteurs et consommateurs.

Il faut en effet en finir avec l'hypocrisie de la politique actuelle, qui consiste à faire croire que le gouvernement négocie des hausses de prix des produits agricoles importants à Bruxelles, mais que dans le même temps la collectivité nationale doit subventionner des exploitations « non rentables ». Aujourd'hui, il n'y a pas d'autre politique agricole cohérente que celle du projet socialiste pour l'agriculture, qui propose simultanément la réforme de la politique agricole nationale et de la politique agricole commune.

C'est d'ailleurs cette position que les élus socialistes avaient défendue lors du débat sur la loi d'orientation agricole de 1960, qui, comme on s'en souvient, ne disait rien de la PAC. **L'heure du socialisme est venue parce que l'économie libérale, économie marchande, a démontré son incapacité à répondre aux besoins alimentaires mondiaux (700 millions d'êtres souffrant de malnutrition) alors que, dans le même temps, les prix de référence des produits ne permettent pas la rémunération d'une majorité d'agriculteurs.**

Première partie

UNE AGRICULTURE EN CRISE

1 LA SITUATION DES AGRICULTEURS

Tout d'abord, on doit constater que la majorité des agriculteurs et des salariés d'exploitation ont été des « laissés-pour-compte » de l'évolution économique. L'agriculture est un secteur qui, malgré un formidable effort de productivité accompli, n'assure pas à ses travailleurs une rémunération satisfaisante de leur travail.

Si en effet la valeur ajoutée nette par travailleurs augmente rapidement en francs courants, on constate que le revenu net moyen diminue, depuis 1974, de 2 % par an en francs constants.

Le secteur est lui aussi relativement en régression constante, puisque la part de l'agriculture dans la production totale du pays n'est plus aujourd'hui que de 3 %. Le secteur est aussi caractérisé par un exode agricole excessif, puisque la population active agricole a été presque divisée par 2 par 3 en 30 ans, par un vieillissement de la population, par un déséquilibre de plus en plus net entre les différentes régions et par la suppression des emplois. Or chaque disparition d'exploitation se traduit par au moins un chômeur de plus.

C'est aussi un secteur fragile. Les responsables du crédit agricole constatent que l'endettement de l'agriculture double tous les 5 ans ; il croît plus vite que la valeur de la production et il devient insupportable pour la majorité des jeunes du fait de la charge financière trop élevée.

Les économistes constatent que la forme de modernisation de l'agriculture qui a été encouragée s'accompagne d'un usage massif des consommations intermédiaires (machines, engrais, produits phytosanitaires, aliments du bétail, etc.), qui représentent aujourd'hui 47 % de la valeur de la production agricole. Cette modernisation accroît d'autant plus l'indépendance de l'agriculture française que ces produits sont de plus en plus importés.

Ce sont enfin les spécialistes du commerce extérieur qui alertent les pouvoirs publics sur la fragilité de nos échanges extérieurs agroalimentaires, sur la dégradation de notre situation vis-à-vis des partenaires de la Communauté, du fait des distorsions de concurrence monétaires, et sur le caractère de plus en plus aléatoire des possibilités d'expansion sur les marchés extraeuropéens.

C'est aussi un secteur caractérisé par les inégalités de situations. Sur le plan des revenus, **on sait que les agriculteurs constituent la catégorie socioprofessionnelle où l'inégalité entre les revenus est la plus forte. On sait aussi que les salariés agricoles de la production sont ceux des actifs agricoles dont la moyenne des revenus est la plus faible.**

Ces inégalités se retrouvent aussi dans les conditions de travail, car la modernisation, contrairement à l'attente des agriculteurs, ne les a libérés de certaines des contraintes traditionnelles de leur métier que pour en créer d'autres, souvent aussi pénible.

De même, les enquêtes de l'INSEE sur les conditions de vie des ménages indiquent que les agriculteurs et les salariés agricoles ont un niveau de consommation inférieure à celui de l'ensemble des ménages. À ces conditions défavorisées s'ajoute l'isolement dû à l'exode rural et à la désertification de certaines régions, encore plus ressentis par les personnes âgées.

Ces inégalités se retrouvent enfin dans l'accès à la terre et aux moyens de production. Ainsi, 12 % des jeunes agriculteurs supportent plus de 50 % de l'endettement total de l'agriculture. Le développement ne touche dans le meilleur des cas que 20 % des agriculteurs. De 1970 à 1977, les 5 000 plus grandes exploitations françaises ont réussi à acquérir plus de 100 000 ha. Ce sont ainsi plusieurs milliers de jeunes qui n'ont pas pu s'installer.

Dans ces conditions, on constate une concentration croissante des produits dans une minorité d'exploitations et une véritable coupure entre une fraction d'agriculteurs chefs d'entreprise et une masse de petits et moyens exploitants de plus en plus défavorisés.

On peut se demander pourquoi des inégalités aussi importantes n'ont pas abouti à l'éclatement du monde paysan.

Outre l'existence du mythe de l'unité du monde paysan, il est clair que certains producteurs ont eu intérêt depuis 20 ans à l'existence de producteurs handicapés par de mauvaises conditions de production.

En effet, l'existence de ces petits exploitants leur permet de justifier dans le système actuel de prix uniformes le maintien de prix supérieurs à ceux qui seraient pratiqués dans le cas contraire. Cela leur procure des rentes de situation et des superprofits.

Pour les petits producteurs, le soutien des prix à ce niveau ne donne peut-être pas de profit, mais leur permet de continuer leur exploitation.

Cette apparente convergence d'intérêts a été jusqu'ici largement utilisée par la « droite » pour cacher l'élimination des exploitants les plus mal placés et pour s'opposer à toute politique différenciée selon les agriculteurs, tels que des prix garantis avec quantum.

2 LES CAUSES

A Tout d'abord la politique agricole menée sur le plan national et communautaire

a) Sur le plan national, il est clair qu'après la seconde guerre mondiale la première tâche assignée à l'agriculture a été de participer à la reconstruction du pays et à son approvisionnement agricole et alimentaire. Cela s'est traduit par un changement radical des techniques de production et par l'augmentation de la productivité et grâce à l'effort des agriculteurs.

A partir de 1960, le gouvernement s'est engagé dans une politique qui a accéléré l'intégration de l'agriculture dans le système capitaliste au moment où le capitalisme français s'ouvrait pleinement sur le monde extérieur.

Les lois d'orientation de 1960-62 ont pu donner quelques espoirs dans la mesure où leurs objectifs étaient :

- d'établir la parité entre l'agriculture et les autres secteurs économiques « en éliminant les causes des disparités existant entre le revenu des personnes exerçant leur activité dans l'agriculture et celle des personnes d'autres secteurs » ;

- de mettre l'exploitation familiale en mesure de compenser les désavantages naturels et économiques auxquels elle reste soumise comparativement aux autres secteurs de l'économie.

Très rapidement, il est apparu que ces objectifs ne seraient pas atteints et, de ce fait, que les différences allaient rapidement s'accroître entre les agriculteurs **qui mettraient l'accent sur la modernisation** et ceux qui feraient de la **justice sociale leur première priorité**. Depuis 10 ans, les premiers ont été étroitement associés aux choix de la politique agricole.

Plus que jamais la nouvelle loi d'orientation, comme le projet de 8^e plan confirme ce choix d'une modernisation basée sur la compétitivité et la concentration. Le renforcement du schéma productiviste conduit l'agriculture à une triple concentration :

- concentration des exploitations ;
- concentration de l'éventail des denrées produites puisqu'on concentrera les efforts sur quelques productions facilement mécanisées et peu exigeantes en main-d'œuvre, processus que d'autres secteurs économiques connaissent, comme le textile, la sidérurgie et les constructions navales.
- Concentration géographique de l'activité agricole dans les grandes régions céréalières et les régions d'élevage intensif.

La logique de ce schéma de développement est d'oublier la justice sociale.

b) Sur le plan communautaire, on doit constater aussi que la place particulière réservée à l'agriculture par le traité de Rome et les objectifs fixés à la politique agricole commune ont suscité de grands espoirs chez les agriculteurs français.

Les bases essentielles de la politique agricole commune (libre circulation des produits, préférence communautaire, solidarité financière, régime uniforme des prix) telles qu'elles avaient été définies lors de la conférence de Stresa et dans les premiers règlements communautaires, devaient permettre à l'agriculture française de profiter des débouchés et du financement communautaire et d'être à l'abri des aléas des marchés mondiaux.

Tout d'abord, il faut reconnaître que si le Traité contenait des orientations de principe généreuses, une optique néolibérale visant à simplement organiser le libre-échange a souvent présidé aux choix des mécanismes des organisations communes de marché. Ainsi, la pratique de prix non différenciés a eu pour conséquence une aggravation des inégalités au sein de l'agriculture et une augmentation des disparités régionales.

De plus, le marché commun agricole a connu des déviations importantes. Ainsi, les disparités monétaires et l'instauration des montants compensatoires monétaires, que le gouvernement demanda et obtint à Bruxelles, ont accru les effets néfastes et pénalisés l'agriculture française.

Lorsque l'on retrace le bilan des **10 dernières années** du marché commun agricole, il apparaît clairement que non seulement la PAC n'a pas su maintenir le revenu de la grande masse des petits et moyens agriculteurs, mais que les inégalités se sont considérablement accrues entre les régions agricoles et les secteurs de production.

La préférence communautaire ayant été battue en brèche par l'influence des sociétés multinationales et des États-Unis, le modèle de production européen devient étroitement dépendant des importations, notamment américaines, ce qui rend fragile, voire illusoire, l'indépendance alimentaire de la Communauté économique européenne.

Le premier élargissement de la CEE a accru les difficultés institutionnelles et les controverses sur les finalités de la PAC.

La quasi inexistence des autres politiques et notamment la faiblesse des politiques structurelles et régionales n'ont pu permettre de compenser les inégalités engendrées par la politique des prix. Au contraire, la politique structurelle qui a vu le jour a donné naissance aux plans de développement qui ne visent qu'à instaurer une sélectivité rigoureuse des aides au profit d'exploitations ayant déjà acquis un certain niveau.

Enfin, la possibilité d'orienter convenablement la production par le seul jeu des prix et la gestion dite libérale (mais en fait technocratique et centralisée) n'ont pas permis une adaptation de l'offre à la demande. Elles ont fait naître, au contraire, soit des excédents coûteux pour la collectivité, soit les pénuries provoquant des hausses injustifiées pour les consommateurs au seul profit de certains intermédiaires.

Il apparaît, dans ces conditions, dès lors, de moins en moins évident aux consommateurs eux-mêmes que le productivisme agricole et alimentaire ait d'excellents résultats tant pour la satisfaction immédiate de leurs besoins que leur santé future.

Le bilan de la PAC est donc beaucoup moins satisfaisant que les déclarations officielles veulent bien le dire. Outre la diminution de la part française dans la production communautaire au profit des pays à monnaie forte, la PAC a contribué à un accroissement sensible des disparités.

Ce bilan risque de s'alourdir encore si l'élargissement de la CEE, sans respect des préalables définies par les socialistes, aux deux pays actuellement demandeurs (Espagne et Portugal) s'effectue dans les années à venir. C'est pourquoi d'ailleurs, lors du vote de l'Assemblée nationale, François Mitterrand, au nom du groupe socialiste, a précisé qu'il voterait contre l'élargissement à la Grèce, car avant d'élargir il nous est apparu indispensable de mettre de l'ordre dans la maison. Le gouvernement ne voulant pas tenir compte de ces préalables indispensables tant en matière industrielle qu'agricole, les socialistes ont voté contre (cf. page...PAC).

B En second lieu, les conséquences de la crise du capitalisme sur l'agriculture

L'agriculture est aujourd'hui un secteur dominé dans la société capitaliste.

Alors que l'accroissement de la productivité des exploitations a été considérable, les agriculteurs constatent qu'ils n'ont pas plus bénéficié des gains de productivité que les ouvriers ne bénéficiaient, dans le même temps, des profits liés à l'évolution de l'industrie.

La richesse nouvelle ainsi produite ne leur est revenue qu'en partie car elle a été confisquée par les industries d'avant et d'aval, par le secteur de la distribution et, en définitive de proche en proche, partout le système capitaliste.

On doit constater, en effet, que c'est pendant ces 20 dernières années que les industries agroalimentaires ont constitué l'essentiel de leur capital productif. De même, le secteur de la distribution a connu une mutation considérable qui s'est faite tant au détriment du petit commerce de ces travailleurs que de ceux de l'agroalimentaire et de l'agriculture.

La crise du profit que connaît le système capitaliste a une dimension jusque-là inconnue du fait de l'interpénétration des économies nationales. **Le capitalisme cherche une solution à sa crise dans la généralisation du chômage, pour peser sur les salaires, dans la fermeture de capacités de production, pour que le marché relève les prix, et dans l'utilisation à plus long terme de nouvelles technologies et de nouveaux espaces de profit.**

Ce mouvement est particulièrement net dans l'agriculture. Comment expliquer, sinon de cette façon, le sous-développement de régions entières ? Comment expliquer les restrictions apportées de fait, au-delà du discours, à l'installation des jeunes agriculteurs, en instaurant une sélection par l'argent ?

Ainsi certains prétendent voir se dessiner 2 types d'agriculture :

- l'une soi-disant intégrée à l'espace mondial, faite « d'entreprises compétitives, à haute technicité » qu'il faudrait encourager puisqu'elles correspondent à l'attente du capitalisme par leur taux de profit, l'importance de leur capital. On veut nous faire croire contre toute évidence que ne coûte rien à la collectivité, ce que l'agriculture américaine dément formellement.

- l'autre, constitué d'hommes « peu mobiles » serait condamné à demeurer une activité semi bénévole et inévitablement « assistée ».

Ce schéma explicitement voulu et développer par les économistes « libéraux » n'est pas spécifique à l'agriculture : il a déjà exercé ses ravages dans la sidérurgie, le textile, la chaussure ... Une telle analyse est pour nous totalement inacceptable. Au moment même où plus de 100 millions d'êtres humains souffrent de malnutrition, et où la division internationale du travail agricole crée des situations dramatiques pour la grande majorité des paysans dans le monde. Il est ainsi impossible d'évoquer la situation de l'agriculture française sans rappeler le contexte économique international insupportable dans lequel nous vivons.

De plus, **à terme, les exploitations « compétitives » elles-mêmes sont parfois amenés à l'impasse.**

Ayant substitué massivement du capital d'exploitation au travail à fournir, et deviennent très fragiles aux fluctuations. Le revenu du travail peut devenir facilement négatif (exemple : agriculteurs en difficulté) quand la baisse des produits agricoles se conjugue avec une hausse des prix des produits achetés par les agriculteurs.

Pour nous, socialistes, une société ne peut être épanouie et productive que si elle développe, de manière autonome, l'ensemble des ses secteurs économiques, sociaux, politiques et culturels pour l'ensemble de ses travailleurs. C'est de l'amélioration des conditions de production de tous, et notamment des plus défavorisés, que peut résulter l'augmentation de la productivité de l'agriculture et non la fuite en avant une minorité.

Deuxième partie

LES OBJECTIFS D'UNE POLITIQUE SOCIALISTE

Pour tous les travailleurs de l'agriculture, de telles réalités sont inacceptables. Seule une politique socialiste pour l'agriculture peut répondre à leurs légitimes aspirations.

Pour nous, socialistes, le développement capitaliste de l'agriculture n'est pas une fatalité et nous savons qu'il est possible de combattre efficacement sa régression.

Car le maintien d'une population active nombreuse est une nécessité pour sauvegarder une vie rurale active et éviter la perte d'un patrimoine irremplaçable pour le maintien de l'espace et de l'environnement grâce à l'agriculture. De plus, le monde paysan a une longue expérience du travail en commun, issu d'une tradition de participation communale et associative.

C'est pourquoi nous affirmons que les travailleurs de l'agriculture, et non seulement l'agriculture, sont nécessaires au projet socialiste. Notre ambition est de leur donner la place qui leur revient dans la société, à égalité de droits et de devoirs.

Aussi, la politique des socialistes pour l'agriculture se donne-t-elle 4 objectifs.

A QUATRE OBJECTIFS

1 RÉPONDRE AUX BESOINS ALIMENTAIRES, ÉNERGÉTIQUES ET EN MATIÈRES PREMIÈRES

A Contribuer à nourrir les hommes

La malnutrition ne cesse de gagner du terrain non parce que les potentialités agricoles totales de l'humanité seraient trop faible, mais du fait des blocages **politiques** de la production et de la consommation.

Ceux-ci risquent de provoquer, conjuguée à la croissance démographique, de formidable tension entre pays développés et pays pauvres du tiers-monde. **Pour répondre au chantage de l'arme de la faim, il sera de notre devoir de travailler avec les pays du Tiers-monde à leur propre développement et à un ordre alimentaire plus équitable.**

Cinq propositions peuvent être formulées pour collaborer avec les peuples du tiers-monde et résoudre leurs problèmes alimentaires, en cohérence avec notre politique étrangère.

- 1 Promouvoir une organisation mondiale des échanges équilibrés et également rémunératrices entre la France et le tiers-monde ;
- 2 réorienter notre coopération avec le tiers-monde vers les productions vivrières, d'animation rurale, des technologies adaptées, et lui redonner l'esprit de la coopération entre producteurs en mettant fin à la domination des uns sur les autres ;
- 3 revoir notre propre modèle de consommation et ne pas imposer aux peuples du tiers-monde des habitudes alimentaires ;
- 4 apporter **de manière transitoire** l'aide alimentaire nécessaire pour aider ces pays à contrer le chantage auquel ils sont soumis et constituer des stocks nécessaires à leur sécurité alimentaire ;
- 5 rendre cohérent les objectifs des politiques étrangères et agricoles dans le respect des habitudes alimentaires et sanitaires des pays concernés.

B Satisfaire les besoins réels des consommateurs

La sécurité de nos approvisionnements, essentielle à notre indépendance, implique donc, elle aussi, la réduction prioritaire des importations et la définition d'un autre modèle de développement.

Développer notre indépendance en la matière nécessite que nous ayons la volonté politique de renégocier fermement les relations commerciales avec les USA actuellement marqués par de dangereux déséquilibres.

La politique des doubles circuits (produit de masse, produits de luxe) n'est pas un objectif. La priorité est de produire pour tous ses aliments de meilleure qualité, le meilleur goût est bon pour la santé, en utilisant mieux les processus biologiques.

Notons que le dialogue entre producteurs et consommateurs sera rendu possible par la mise en place du Plan et des Offices.

L'action du capitalisme pour effet de séparer les travailleurs agricoles des autres travailleurs, comme l'action politique du gouvernement (impôt sécheresse, manque de clarté fiscale, ...). Dans la lutte économique quotidienne qui les oppose aux capitalistes, tout accroissement de prix retentit d'abord sur les ouvriers et les employés, qui voient leur pouvoir d'achat baisser ; même si, bien plus tard, le niveau des salaires suit en partie l'évolution des prix.

Il est essentiel de mettre l'accent sur la solidarité entre les consommateurs et les agriculteurs, ce qui est un impératif. Les agriculteurs ne sont pas payés de leurs efforts. Ils se sont les multiples intermédiaires qui font que les produits alimentaires ont un prix trop élevé pour les consommateurs. Ainsi ce sont à la fois les producteurs et consommateurs qui sont lésés.

Il faut que chaque niveau de la chaîne alimentaire, les prix couvrent le travail incorporé en éliminant les spéculations et les profits. Ceci implique bien évidemment une réorganisation du circuit de distribution selon leur utilité sociale.

C Améliorer l'équilibre de notre balance commerciale

La France est potentiellement un des grands pays exportateurs de denrées alimentaires. Un plus important développement de nos capacités de

production est techniquement possible. Il est économiquement et politiquement nécessaire.

Toutefois, la croissance à tout prix des exportations, tels que le gouvernement actuel la prône, ne fait qu'accroître la vulnérabilité de notre agriculture qui dépend de l'étranger en quantité croissante pour ses approvisionnements. Combien coûte en fournitures importées la valeur de la production supplémentaire exportée ? Nous n'exportons pas mieux les produits plus « sophistiqués », comme le reste de l'actuel gouvernement.

Notre objectif doit être réaliste. Pour cela nous devons nous engager dans une politique de reconquête des marchés intérieurs avant de penser à l'exportation d'un « pétrole vert » aléatoire. L'accroissement des exportations ne doit pas être une fin en soi. Il faut produire des quantités consommables et exportables, afin de réduire notre dépendance vis-à-vis des pays tiers.

D Alléger notre indépendance énergétique, réhabiliter les matières premières, utiliser la forêt

C'est grâce au milieu naturel que se renouvelle l'eau et l'air que nous respirons. C'est là que se reproduisent presque toutes les espèces animales et végétales, créant des chaînes continues dans lesquelles l'homme est partie intégrante, mais aussi partie destructrice. La recherche d'un profit rapide interdit au système actuel de prendre en compte les effets négatifs immédiats et futurs des techniques nouvelles sur les équilibres biologiques.

En particulier, pour l'agriculture, les conditions imposées par le modèle productiviste dominant ont généralisé des systèmes de production (élevages industriels, certaines mono-cultures,...) Qui appauvrissent le milieu, ne maintiennent pas toujours la fertilité (tout du russe en baisse) et à long terme dégrade l'environnement (nitrates retrouvés dans les nappes d'eau souterraines).

Face à ce gâchis, les socialistes réaffirment : **notre société est redevable du monde qui sera légué à nos petits-enfants.** De plus, les atouts économiques d'une agriculture respectant plus les processus biologiques apparaissent clairement aujourd'hui : économie en énergie et en matières premières, **agriculture équilibrée.**

2 ANIMER LA VIE RURALE

A Une rémunération et des conditions de vie équitables

Afin de permettre aux travailleurs de contribuer à une vie rurale solidaire, il est indispensable **d'assurer à tous les travailleurs de l'agriculture (agriculteurs, agricultrice, salariés, et familiaux) une juste rémunération de leur travail et des conditions de vie équitable, à l'image de ce qui doit être fait pour les travailleurs de l'industrie et des services.**

B L'emploi agricole : inverser la tendance

L'agriculture devra permettre le développement de l'emploi en zone rurale. En effet, le développement de l'emploi dans les secteurs industriels, commerciales ou des services reposent en zone rurale sur le maintien de la population active agricole.

Aussi doit-on réaffirmer des maintenant, même si nous connaissons l'ambition de notre objectif, que **l'agriculture ne doit plus perdre un seul actif.**

Cela répond au droit à l'emploi des travailleurs de l'agriculture et à la possibilité qu'à l'agriculture de devenir un secteur créateur d'emplois. Pour cela, il faut dès maintenant inverser la tendance.

En d'autres termes, par rapport aux « prévisions » actuelles, qui sont le simple prolongement du passé, nous devons créer des emplois nécessaires au maintien d'une vie rurale équilibrée, en particulier par une politique volontaire, opiniâtre d'installation des jeunes.

Cette politique est également nécessaire pour d'autres raisons :

- parce que la France compte 2 millions de chômeurs ;
- parce que globalement nous pouvons produire mieux et plus ;
- parce que la durée du travail doit être réduite dans l'agriculture comme ailleurs.

L'application de cette orientation ne peut être uniforme à travers tout le territoire. **C'est pourquoi nous proposons, dès la mise en place de la planification, l'élaboration à partir des besoins locaux de plans régionaux de l'emploi et de l'installation des jeunes.**

En particulier, cela peut se traduire par l'installation de nombreux jeunes d'origine non agricole, l'agriculture devenant une activité d'accueil.

Ces plans tiendront également compte de la pluriactivité, réalité qu'on ne peut ignorer (voir chapitre 3-5).

C Un développement régional équilibré

Il est impératif, dans chaque région, de parvenir à un développement économique, social et culturel équilibré, visant au maintien d'une vie rurale active et à l'amélioration du patrimoine national. Ceci est particulièrement vrai des régions à dominante rurale, qui si nous les laissons se désertifier, aurait des conséquences graves sur l'économie dans les années à venir. Il sera nécessaire dans ce cas de favoriser, au niveau de petites zones homogènes et pays (vallée de montagne) la constitution de ce duo mixte d'autogestion locale, associant les élus de la zone, les représentants des agriculteurs et des autres secteurs d'activité...

Une politique agricole doit s'intégrer dans une politique rurale et répondre aux besoins de tous ceux qui environnent les agriculteurs comme aux besoins des agriculteurs eux-mêmes. Elle doit avoir pour objectif la parité de niveau de vie des ruraux et des autres catégories sociales et pour moyen la solidarité nationale vis-à-vis du monde rural.

Cette politique se traduira notamment par le maintien des services publics à la campagne : écoles, transports, administration, services publics divers, même si en raison de la faible densité de population, ces services décentralisés doivent être adaptés pour éviter des coûts excessifs.

D La contribution du monde agricole au changement de société

Comme les autres catégories sociales soumises au capitalisme, le monde agricole est soumis à une normalisation du travail, des mentalités et des cultures.

Pourtant, celui-ci reste dans la plupart des régions le pivot de la vie régionale. **Sa contribution au changement de société est pour nous essentielle,** car elle est

nécessaire à la réalisation du projet socialiste. Les valeurs qui existent dans le monde agricole ne sont pas un résidu du passé, mais un appel pour l'avenir. **Défendre l'esprit de solidarité par rapport à l'individualisme est une bataille essentielle. La reconnaissance de cet esprit est un des fondements de la société socialiste autogestionnaire.**

La responsabilité et la solidarité des travailleurs s'exercent d'abord dans leur métier. Nous avons fait le choix d'une agriculture composée d'exploitations artisanales dans lesquelles les travailleurs peuvent exercer pleinement leur responsabilité. Cela peut se faire sur des exploitations de type familial comme sur des exploitations de groupe de dimensions raisonnables. **Une agriculture associative basée sur la coopération du travail à l'échelon local** (de type CUMA, GAEC,...) Mais évitant les pièges de la concentration et du détournement capitaliste : tel est notre choix.

Le développement de cette agriculture associative sera encouragé : elle est porteuse d'avenir.

Les différentes formes d'entraide : banque de travail, CUMA, mutuel « coup dur », actuellement laissé sur la touche par le système économique, doivent être un élément central d'apprentissage à la solidarité et au travail en commun. Elles seront favorisées par rapport aux solutions à base de capital de prestations extérieures. Ils appuieront sur les organisations locales d'agriculteurs (sections de base coopératives rénovées se, syndicats locaux, groupements de développement).

Dans leur activité associative, les agriculteurs et les salariés ont également un champ très vaste pour avancer dans le sens de l'autogestion. **C'est pourquoi les élections dans les organismes agricoles seront organisées au scrutin proportionnel. Le nombre de mandats successifs sera limité.**

Le parti socialiste reconnaîtra l'expression pluraliste du syndicalisme agricole. Il n'y aura plus de monopole de représentation du monde paysan. Un syndicalisme revenant à ses sources revendicatives, acceptant la pluralité, est indispensable au progrès des milieux agricoles. Une nouvelle dynamique du syndicalisme agricole se fera jour par la reconnaissance du pluralisme syndical.

Enfin, la solidarité avec les travailleurs des autres secteurs sera favorisée, pour permettre une pleine contribution du monde paysan au changement de société.

Tous ces points seront des préalables à la participation pleine et entière des agriculteurs et de l'ensemble des travailleurs agricoles au front de classe ; c'est-à-dire d'une solidarité entre tous les travailleurs pour devenir maître d'eux-mêmes.

Créer à la campagne les conditions concrètes de l'autogestion, c'est lutter contre la concurrence entre agriculteurs, rompre l'isolement et multiplier les contacts entre les hommes.

3 UN NOUVEAU MODE DE DEVELOPPEMENT

Nous avons besoin d'une agriculture productive et créatrice, et pas seulement transformatrice.

En d'autres termes, elle doit être productive, non seulement par rapport au travail, mais aussi par rapport à tous les facteurs de production.

Il ne s'agit pas pour autant de réduire aveuglément les consommations intermédiaires et les investissements, mais de mieux utiliser les facteurs de production en favorisant une intensification raisonnée tenant compte du coût de ces facteurs pour le pays et de l'intérêt de maintenir des emplois agricoles.

Cela amènera en particulier des activités génératrices d'emplois et économes en énergie, en capital investi et en consommations intermédiaires.

Les techniques qui entraînent une production massive mais de mauvaise qualité devront être écartées.

L'avenir est à des systèmes de production équilibrés, raisonnés, à long terme, plus respectueux de l'environnement et de la qualité des produits.

Nous récusons la notion de « modèle », au sens de prototype d'agriculture à imiter servilement. Les technologies doivent s'adapter à la diversité des régions et des hommes pour tenir compte des potentialités de chaque zone et de chaque catégorie d'exploitations.

De plus, une telle agriculture ne saurait reprendre à son compte les inégalités de toutes sortes que nous avons constatées.

Cela peut se traduire par 4 priorités :

A) Utiliser au mieux toutes nos capacités. Cela veut dire économiser les moyens de production, mieux respecter l'environnement, s'adapter à la diversité des situations.

B) Réduire les inégalités dans l'accès aux moyens de production et de la terre, améliorer les conditions et le temps de travail.

C) Privilégier les investissements collectifs, et notamment les politiques de financement, des structures, de la recherche, développement et des actions techniques, et les réorienter en tenant compte des besoins réels de l'ensemble des travailleurs de l'agriculture.

D) Promouvoir des systèmes d'exploitation adaptée aux différentes situations locales et agraires.

4 RÉORGANISER LES MARCHÉS, LA TRANSFORMATION ET LES ÉCHANGES

Face aux nécessités mêmes de la gestion d'un monde agricole qui obéit à des lois difficiles, l'abandon de ce secteur à la loi du marché est totalement inacceptable.

Soumettre le destin de l'humanité (nous avons parlé des millions d'êtres qui ont faim), soumettre l'évolution des pays en développement au modèle américain ; soumettre la régulation du marché aux sociétés multinationales, ne pas prendre en compte l'exigence de planification face à l'économie marchande, c'est conduire progressivement l'agriculture à n'être que le pourvoyeur d'industries intermédiaires dominantes.

Pour répondre à ce défi, il est nécessaire de mettre l'économie agricole et alimentaire au service des hommes en considérant son utilité sociale. Cela veut dire :

- organiser le commerce et les industries agricoles et alimentaires, en privilégiant des formes coopératives rénovées ;
- permettre, par des échanges équitables et des prix garantis, la prise en compte des coûts de production ;
- organiser les marchés afin de les stabiliser et de rémunérer le travail pour éviter toute spéculation.

B DEUX OUTILS ESSENTIELS

Ces quatre objectifs s'intègrent pleinement dans le projet socialiste. En d'autres termes, le projet socialiste pour l'agriculture est indissociable d'une nouvelle politique de la santé, de nouveaux rapports internationaux, d'une relance de l'économie française, etc.

La sécurité du schéma de développement de l'agriculture française viendra de son insertion dans la collectivité nationale grâce à la régionalisation par la planification et la décentralisation.

1 LA PLANIFICATION

La planification démocratique est l'un des fondements essentiels d'une société autogérée.

Par son volet agricole et alimentaire, le Plan doit être un outil privilégié de garantie des revenus des agriculteurs. En effet, il pourra permettre d'éviter les surproductions structurelles, favoriser le développement des productions actuellement déficitaires, protéger les régions et les productions à économie fragile. Le Plan sera alors un outil permettant d'assurer et d'affirmer le rôle de l'agriculture dans notre économie générale, ainsi que dans l'économie mondiale.

Le Plan fixera, avec la participation la plus large des représentants des agriculteurs et des collectivités, les objectifs et le calendrier du schéma de développement.

Cependant, le Plan n'est pas la centralisation mais la décentralisation dans la cohérence des choix « on planifie l'essentiel, mais l'essentiel seulement : la production mais pas le commerce, la marche des grandes entreprises mais pas celle des petites et moyennes ».

Parmi les premières priorités du Plan, devront figurer les productions des agriculteurs oubliés par la loi d'orientation, c'est-à-dire les plus pauvres, les moins soutenues, etc.

2 LA REGIONALISATION

L'élargissement de la Communauté est trop souvent présenté comme justification de la mise en niveau de certaines régions.

Les socialistes savent que la mise à niveau est plutôt rendue nécessaire par l'effondrement de nos économies régionales. C'est de la politique d'abandon conduit par « l'État centralisateur » que souffrent nos régions. Cette politique d'abandon se retrouve sous une autre forme au niveau de la Communauté, qui apparaît trop exclusivement tournée vers les puissantes structures économiques de l'Europe septentrionale.

C'est par la décentralisation et la planification que nous adapter les mécanismes et les outils de notre politique nationale aux spécificités économiques sociales et culturelles de chaque région. Cette politique, seul fondement possible d'un véritable aménagement du territoire, ne serait-ce menée en dehors des structures locales : communes, départements, régions, outils indispensables de cette politique. Elle passe par l'adaptation de la législation agricole et par des aides spécifiques à la mise à niveau de ces régions.

- a) mise en place d'une régionalisation réelle et démocratique permettant aux régions de trouver leur propre mode de développement ;
- b) régionalisation des offices et des principaux outils de la politique agricole ;
- c) aide au développement de l'agriculture associative et promotion de formule coopératives ;
- d) aides au développement pour les petites cures agricoles sont le tissu de notre agriculture ;
- e) aide à la relance, à travers les offices régionalisés de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles ;
- f) mise en place de programmes régionaux sur la recherche fondamentale et l'expérimentation.

Trouvera en annexe 3 exemples qui montrent comment ces propositions peuvent se concrétiser.

Troisième partie

LES MOYENS DE LA POLITIQUE AGRICOLE SOCIALISTE

1 LE FONCIER ET LES STRUCTURES

La politique des structures agricoles passe en priorité par la définition d'une nouvelle politique foncière qui soit de nature à décharger les agriculteurs du poids considérable du foncier.

La politique foncière agricole du Parti Socialiste comportera les **3 axes** essentiels suivants :

- 1) Mise en place d'un mécanisme visant à arrêter la spéculation foncière et à donner à la terre agricole une valeur raisonnable en rapport avec les caractéristiques économiques de la production.
- 2) Définition de modalités permettant une répartition des terres agricoles conforme à la justice sociale, au maintien du plus grand nombre d'agriculteurs, à l'organisation des structures agricoles.
- 3) Création des instruments juridiques conférant aux agriculteurs s'ils ne veulent pas ou ne pas l'acheter la maîtrise de la terre qu'ils exploitent.

Les offices fonciers agricoles seront les instruments d'exécution de cette politique. Leur rôle sera donc de surveiller, de contrôler les mécanismes de mise en œuvre et le cas échéant d'acheter la terre agricole.

Ainsi, des agriculteurs français, dans le cadre des règles d'intérêt général (garantie de non spoliation, liberté de vendre ou d'acheter - sauf exception dans le cadre de **l'usage d'intérêt public** -, contrôle des prix, statut du fermage, loi sur le cumul, droit de préemption, attribution préférentielle) bénéficieront **d'un statut du foncier** qui sera pluraliste.

Les agriculteurs devant aujourd'hui acheter pourront faire le choix, soit d'être propriétaires, soit être fermiers de terres mises à leur disposition par l'office foncier.

Cette politique passera :

- par la maîtrise de la destination des terres ;
- par une révision de la législation sur les cumuler le statut du fermage
- par la mise en place des offices fonciers.

A) la maîtrise de la destination des terres.

Le double rôle de l'espace, support de la vie collective et support de la production, notamment agricoles, explique le caractère indissociable de la politique foncière rurale et de celle des structures agricoles.

L'aménagement de l'espace (ou du territoire) doit tendre à rechercher la meilleure répartition des hommes et des activités de production dans ce milieu.

La généralisation du zonage, opposable aux tiers, fixant la destination des sols selon leur usage doit être entreprise sur l'ensemble du territoire.

La maîtrise foncière du milieu rural ne doit plus s'effectuer au moyen des seuls instruments d'une législation conçue pour les grandes agglomérations, ni se limiter aux actions d'aménagement des structures des exploitations agricoles. La politique foncière reposera sur un diagnostic de départ et sur l'élaboration d'un plan de zonage et d'aménagement réaliste, voulu et élaboré avec la participation des populations rurales concernées.

Avant de définir les diverses des actions visant au développement du milieu rural, il sera nécessaire de bien appréhender les diverses composantes de ce milieu, de formuler les objectifs et d'établir des priorités en tenant compte du fait que désormais l'exploitation des sols à des fins économiques (fonctions de production) est en concurrence avec l'utilisation de ces sols à des fins plus spécifiquement humaines ou sociales (fonctions d'accueil ou de loisirs).

En règle générale, l'aménagement rural s'organisera autour des zones soit de pression urbaine soit de développement rural ou de dévitalisation. Notre conception consiste à affirmer que quels que soient les zones, les objectifs de cet aménagement concernent les hommes, les productions et l'espace.

Pour cela, une réforme foncière est nécessaire, tant pour le foncier agricole que pour le foncier urbain. Il faut réorienter l'usage des sols selon leur utilité sociale, qui doit faire l'objet d'une concertation entre toutes les parties prenantes.

La refonte de l'impôt foncier suivant l'usage des sols permettra tout à la fois de créer des ressources, de mieux répartir les charges profit de l'urbanisation. Les plus-values, qui dans un premier temps subsisteront du fait du passage des terres agricoles en terrains constructibles, seront étroitement contrôlées.

B) La législation sur les cumuls et le statut du fermage

La réglementation actuelle des cumuls s'est révélée totalement inefficace. La dernière loi d'orientation n'a fait qu'accroître la confusion, avec un maquis de textes contradictoires.

Dans le cadre d'une nouvelle politique ayant pour objectif l'adaptation des exploitations sont remises en cause de leur caractère familial et le maintien de l'emploi agricole, **la répartition des terres disponibles entre les candidats se fera à l'échelon local cantonal, dans un cadre démocratique, en la portant à la connaissance de tous**, qu'il s'agisse

- des installations ou regroupements d'exploitation ;
- des cumuls de professions ou d'activités ;
- des cumuls d'activité et de retraite.

La loi devra prévoir un renforcement de la législation sur les **cumuls** en soumettant à **autorisation de l'office départemental** :

- les installations et les regroupements d'exploitations quels qu'en soient les bénéficiaires, la surface et le mode de faire valoir. Les besoins prioritaires d'agrandissement seront pris en compte ;
- tout cumul de professions ainsi que toute activité agricole exercée par le titulaire d'une retraite.

Parallèlement, un certain nombre de modifications seront apportées au statut du fermage afin de renforcer la sécurité de l'outil de travail du fermier et sa liberté.

Il nous faudra redonner au statut du fermage sa vraie valeur. La contrepartie du fermage doit être la sécurité de l'exploitant. Les baux de carrière, qui respecteront en matière de fixation du prix du fermage l'article 812 du Code rural, pourront être repris pour la durée restant à courir sur ses baux, par son conjoint ou ses héritiers voulant continuer l'exploitation, non seulement en cas de décès du fermier, mais aussi de graves incapacité permanente, par son conjoint ou celui de ses héritiers qui voudraient exploitation.

C) Les Offices fonciers

Ces offices, qui mettront en cohérence la multitude de structures existantes actuellement chargées de la politique foncière, auront un statut d'Établissement public et une gestion démocratique exercée majoritairement par des agriculteurs eux-mêmes et les salariés de l'agriculture, avec des représentants des collectivités locales et de l'administration. Ils seront régulièrement informés de l'ensemble des cessations d'activité et des transactions foncières de leur zone territoriale, de manière à rendre cohérente la politique foncière et mettre à jour le livre foncier dont ils seront chargés.

Nous nous fixons donc comme objectif de créer progressivement dans chaque canton ou groupe de communes des établissements publics fonciers qui ont pour but de :

- garantir la sécurité de l'exploitant et le soulager de la charge foncière en bloquant la spéculation et en donnant à la terre sa valeur productive ;
- d'assurer la maîtrise et le contrôle d'une juste répartition de la terre à usage agricole ou forestier entre les agriculteurs et ses différents utilisateurs, ainsi que des bâtiments d'exploitation qui lui sont liées.

Ces offices seront les instruments d'une nouvelle politique foncière :

- en se substituant aux actuelles SAFER, commissions de cumul et de structures ;
- en participant à l'établissement de toute opération d'aménagement et de délimitation des zones ;
- en informant très largement les exploitants et autres parties prenantes de toute opération juridique sur une terre à usage agricole ou forestier ;
- en déterminant un barème des prix minima et maxima par catégories de terres agricoles ou forestières, en vue de soustraire le sol à la spéculation et à la surenchère, en fonction de la valeur agronomique des terres. Celle-ci sera cartographiée à une échelle suffisante et périodiquement revue.
- En bénéficiant d'un droit de préemption permanent et un pouvoir d'attribution des terres disponibles aux exploitants qui ont le plus grand besoin, sans que ceux-ci soient obligés d'en devenir propriétaires ;
- en bénéficiant d'un droit d'acquisition sur des terres incultes et les bâtiments exploitations inoccupés, par une procédure d'utilité publique, [afin de constituer des] réserves foncières en cas de besoin et de [pouvoir] rétrocéder ces terres en location dans le respect du statut du fermage. Il favorisera alors la reconstitution d'exploitations ainsi que l'installation des jeunes.

L'office foncier permettra de poursuivre une politique d'installation et de moralisation du marché foncier conforme aux intérêts du plus grand nombre d'agriculteurs.

Le financement des Offices fonciers sera assuré par l'émission d'obligations qui pourront être souscrites par des particuliers, des collectivités locales et des organisations professionnelles agricoles. L'État et participera, au même titre qu'il encourage l'acquisition de terres par les particuliers au moyen de la bonification des taux d'intérêts.

Au niveau des communes rurales, les offices fonciers travailleront en étroite liaison avec les ateliers intercommunaux d'urbanisme prévus par le Projet socialiste.

Enfin, ils permettront l'expression de toutes les sensibilités régionales en y adaptant le droit foncier et en faisant reposer cette politique sur ceux-là mêmes qui travaillent la terre. Ainsi dans les régions qui connaissent le problème du droit de reprise ou « de porte », l'office foncier sera chargé d'examiner la situation de chaque cédant contraint de quitter la terre, de veiller à la juste estimation de toute les améliorations apportées à l'exploitation par le fermier, ainsi qu'à l'interdiction des « pas-de-porte ». Des mesures transitoires régionalisées seront prises pour indemniser les sortants telles que, éventuellement, les remboursements d'annuités d'emprunts contractés au moment de l'installation, si ceux-ci apportent la preuve qu'ils ne peuvent pas y faire face.

D) Une politique hardie d'installation

L'installation de nouveaux agriculteurs, jeunes ou moins jeunes, sera le signe de notre volonté et les résultats de la confiance retrouvée corrompt les jeunes dans leur avenir. C'est toute la politique agricole qui devra être mise au service de cet objectif. Il existe en effet de nombreux candidats à l'installation. C'est parce que les conditions sont « impossibles » que si peu d'entre eux s'installent.

Pour favoriser les installations, nous prendrons en compte en particulier les éléments suivants :

- pour le foncier, respecter le choix du statut du foncier fait par l'installé ;
- pour les outils de production, faciliter l'accès à des prêts adaptés et à des dotations spécifiques. Les nouveaux installés seront sensibilisés à l'intérêt des petites coopératives et mutuelles comme les CUMA, des mutuelles « coups durs » et de l'entraide locale ;
- pour la capacité professionnelle, veiller à une formation de base, pas nécessairement sanctionnée par un diplôme, et à la possibilité de participer à la formation continue ainsi qu'à un véritable suivi technique par la structure locale de développement ;
- pour les conditions de vie, c'est l'ensemble des ruraux qui doivent bénéficier d'une aide particulière à ce niveau.

Afin de réduire les inégalités, les aides seront dégressives, tenant compte des moyens propres dont dispose celui qui s'installe.

La coordination des moyens sera réalisée par des plans régionaux de l'emploi et de l'installation des jeunes, qui préciseront de façon régionalisée les objectifs à atteindre.

2 L'ORGANISATION DES MARCHÉS

Organiser les marchés est indispensable à toute politique socialiste. Il nous faut en effet :

- assurer une juste rémunération du travail agricole, tout en évitant de créer des rentes de situation indue aux gros exploitants ;
- assurer des prix raisonnables à la consommation, tout en limitant le coût du soutien des marchés pour le contribuable ;
- orienter les productions selon leur utilité pour l'alimentation intérieure et extérieure, pour l'emploi régional, etc.

L'organisation des marchés est donc l'un des moyens essentiels du plan, ce qui implique une application diversifiée suivant les secteurs de production et les régions.

La prise en compte des aspects sectoriels doit se traduire par la mise en place de mécanismes différents suivant les produits, en fonction notamment des différents types de marchés et des différences quant à l'organisation de la filière agroalimentaire.

C'est pour tenir compte de cette diversité qu'il est proposé de mettre en place des offices par produit, ou si groupe de produits, coordonnés par un officier général de la production et des échanges. Ces offices seront gérés paritairement :

- par les producteurs et les salariés (production et transformation) ;
- par des représentants de l'État, des transformateurs, des collectivités locales et des consommateurs.

L'Office général aura pour fonction de permettre aux actions des différents Offices de s'intégrer dans une perspective globale de développement équilibré de l'agriculture. Dans ce but, dans le cadre du plan, il coordonnera l'action des Offices et de la politique de développement.

Il établira les quantums par travailleur, les équivalences entre productions et la hiérarchisation des prix, sur proposition des offices par produit.

Les offices par produits couvriront en général, non seulement le produit agricole, mais aussi l'ensemble de la filière agroalimentaire.

Il va de soi que pour atteindre ce but, les offices auront pour responsabilité directe ou indirecte la maîtrise de la production et de la mise en marché, la gestion des stocks et l'application d'une politique d'importation et d'exportation conforme à l'intérêt national.

Ils doivent aussi, notamment par l'agrément, pouvoir orienter la politique des entreprises de commercialisation et de transformation, qui devront payer le prix au producteur selon les conditions définies par l'office. Celles-ci bénéficieront de certaines compensations pour celles qui collectent et transforment dans les régions difficiles. Il en sera de même pour les coopératives respectant leurs statuts et leur finalité. Ils seront enfin non seulement les outils essentiels de l'application de la nouvelle et politique des revenus agricoles, mais aussi l'instrument de réelle politique de planification des productions.

3 LA POLITIQUE DES REVENUS

A Agir sur l'ensemble des éléments du revenu

Parce qu'il privilégie le travailleur par rapport à l'exploitation agricole, les socialistes n'ont pas la même conception du revenu que le pouvoir actuel, qui parle de revenu brut d'exploitation et qui masque ainsi l'appauvrissement de la majorité des agriculteurs.

Il faut permettre aux travailleurs de l'agriculture d'obtenir un revenu disponible comparable à celui des autres travailleurs. Pour cela on doit agir sur l'ensemble des éléments du revenu :

- prix agricoles
- charges et financement de l'exploitation
- cotisations et prestations sociales
- régime d'indemnisation des calamités

Le Plan est, à terme, la principale garantie du revenu des agriculteurs, car il permet de faire des choix nécessaires pour orienter la production selon les besoins, et de donner à chacun les moyens nécessaires pour produire dans des conditions rationnelles.

B Garantie de prix dans le cadre de quantum

Les travailleurs agricoles ont droit à un revenu équivalent à celui des autres travailleurs de même qualification. Mais celui-ci ne peut être garanti par des moyens identiques. Pour les petits producteurs, le revenu passe d'abord par des prix à la production suffisants.

Il faut éviter que ces prix ne procurent des rentes de situation indues aux gros agriculteurs, ne conduisent à des prix alimentaires insupportables pour les consommateurs, ainsi qu'à des dépenses de soutien insupportable pour le contribuable. Il convient donc que ces prix soient **différentiels**, la garantie de prix pleins étant limitée à un quantum par travailleur.

Le quantum par travailleur correspond à la rémunération de base que peut obtenir un travailleur dans les conditions moyennes de production telles qu'on peut les déterminer sur des exploitations types régionalisées.

La fixation du nombre de quanta par exploitation permettra ainsi la reconnaissance effective du travail de la femme agricultrice et des aides familiaux. Ceci suppose une déclaration annuelle du nombre de travailleurs par exploitation.

Pour les exploitations respectant la législation cumul et ayant recours à une main-d'œuvre salariée, seuls les salariés permanents réellement associés à la gestion pour les droits à l'attribution d'un plein quantum supplémentaire.

Pour les autres cas, une étude sera menée pour savoir si, et dans quelle mesure le travail salarié peut être pris en compte.

En règle générale, le quantum global sera modulé entre les différentes productions de chaque exploitation. Partant de là, les mécanismes d'application du système du quantum pour la garantie du revenu seront les plus simples et plus souples possible. Ils éviteront les dangers de la bureaucratie et s'appuieront sur le maximum d'auto-régulation. En particulier, on cherchera au préalable à rapprocher prix de marché et prix de revient par des mesures appropriées à l'amont et à l'aval de la production et on mettra en place progressivement le dispositif. Les quantités produites au-delà de ce quantum seront commercialisées à des prix dégressifs.

Contrairement à ce que la droite veut nous servir, il ne s'agit en rien de limiter la production, mais de garantir le prix d'une certaine quantité de produits assurant ainsi une rémunération minimale et normale du travail.

La fixation de ces prix agricoles prendra en compte les coûts réels de production, calculés sur la base des unités moyennes de production représentatives au niveau des régions par concertation entre les niveaux national et local.

C Une réforme fiscale

La politique des revenus agricoles sera complétée par une réforme fiscale.

Une fiscalité appréhendant correctement les revenus agricoles est indispensable afin de corriger les écarts trop importants de revenus. Or, à l'heure actuelle, l'impôt accentue les disparités à la fois par une sous-évaluation des bénéfices des grandes exploitations agricoles, et par le caractère partiel de l'assujettissement à la TVA. En agriculture, comme dans d'autres secteurs économiques, la loi d'« moyennes » couvre et cautionne les disparités. Le revenu cadastral, qui sert de base au calcul de l'assiette de l'impôt sur le revenu, des cotisations sociales, du remboursement en cas de calamités, etc. en est un exemple marquant.

Les pouvoirs publics, après concertation des organisations professionnelles agricoles, devront mettre en œuvre les moyens nécessaires à la connaissance du revenu forfaitaire individualisé, sur la base d'une **comptabilité TVA** des exploitants agricoles.

Parallèlement, une réforme de la **fiscalité au réel** est également nécessaire, puisqu'aujourd'hui, comme le système comptable, elle ne distingue pas le revenu disponible des ménages du revenu de l'exploitation. Les agriculteurs sont donc amenés dans certains cas à payer l'impôt sans avoir de revenu disponible alors que, dans d'autres cas, certains exploitants, par le jeu d'un surinvestissement, n'en paient pas.

Le nouveau système fiscal tiendra compte de cette situation. Il assujettira les agriculteurs à l'impôt, comme les autres travailleurs, sur leurs revenus réels. Dans un premier temps, comme c'est d'ailleurs le cas actuellement, seuls les exploitants ayant un chiffre d'affaires supérieures à 500 000 Fr. par an seront obligatoirement assujettis. Petit à petit, la meilleure connaissance des revenus permettra le passage de la totalité des exploitants à ce nouveau régime.

Les jeunes agriculteurs qui s'installent et bénéficient des aides à l'installation seront soumis au régime du bénéfice réel, dans leur propre intérêt.

Ceci constitue la contrepartie normale à la garantie des prix et donc de revenus qui sera assurée aux agriculteurs.

D Les calamités agricoles

L'agriculture, quelle que soit la politique des revenus pratiquée, demeurera vulnérable aux calamités de toutes sortes. Une réforme régionalisée du régime actuel d'indemnisation doit être mise en place.

Cette réforme s'inspirera des principes suivants :

- Création d'une véritable solidarité nationale et professionnelle, avec mise en place d'une cotisation au niveau de tous les exploitants, modulée selon les revenus ainsi que l'inscription d'une subvention de l'État ou des Établissements publics régionaux, en relation avec le montant des produits de la cotisation. Les cotisations entrèrent alors dans la détermination du prix de revient.

- Plafonnement de l'indemnisation par travailleur, le montant des indemnisations devant être fixé de façon à garantir à chaque agriculteur un revenu au moins équivalent à celui précédant la calamité, à condition que ce revenu se situe en dessous d'un plafond fixé de façon départementale par référence au revenu moyen des salariés du département.

4 SANTÉ, SECURITÉ, CONDITIONS DE TRAVAIL

A La protection sociale et la santé

Une politique plus ambitieuse de la santé et de la sécurité du travail sera définie et dotée des moyens nécessaires.

Dans ce cadre, la législation sur la sécurité du travail sera réexaminée (par exemple, l'utilisation de produits de traitement dangereux pour l'utilisateur sera restreinte).

Il apparaît qu'en l'état actuel des choses les exploitants agricoles ne bénéficient toujours que d'un régime de protection sociale au rabais, puisque seules les prestations familiales sont strictement identiques à celles - d'ailleurs insuffisantes - du régime général.

C'est pourquoi la loi doit préciser que le régime de protection sociale des exploitants agricoles sera progressivement harmonisé avec le régime général de la Sécurité sociale, en vue d'instituer protection sociale de base unique et démocratique.

Le système actuel oblige les petits agriculteurs à capitaliser, notamment en achetant la terre, pour s'assurer un revenu pendant leur vieillesse.

Parmi les mesures de justice sociale les plus urgentes, nous situons donc la revalorisation des retraites. Comme pour l'ensemble des travailleurs, le montant de la retraite ne pourra être inférieur à 80 % du SMIC est possible à 60 ans. Cette garantie se ralliait à la cessation d'activité et au fait que les terres soient rendues disponibles pour être réparties, comme il est dit au chapitre foncier, afin de permettre :

- l'installation des jeunes ;
- les agrandissements prioritaires.

Parallèlement, en ce qui concerne les cotisations, il est indispensable que le revenu cadastral, unanimement critiqué et entraînant des distorsions injustes, soit abandonné.

C'est pourquoi une loi devra réformer l'assiette des cotisations, afin que dans un avenir proche la participation personnelle de chacun soit établie sur le revenu réel, avec une base minimum. Il faudra distinguer d'une part les charges de l'exploitation, d'autre part la part personnelle de chaque travailleur en fonction de son revenu tel qu'il est appréhendé par la fiscalité, comme dans le régime général. Les charges de l'exploitation seront prises en compte dans le calcul des prix à la production.

B Protection des agriculteurs en difficulté

La baisse constante du revenu agricole, l'aggravation de l'endettement des agriculteurs et la pression de la crise sur l'activité agricole ont fait ressortir de façon parfois dramatique que l'agriculteur subit lui aussi le licenciement pour cause économique, moins aggravée en ce qui le concerne lorsqu'il est propriétaire de son instrument de production, la terre.

Il devient nécessaire, dans l'immédiat, sur le plan social, que l'agriculteur victime de la conjoncture économique malgré ses qualités et ses efforts de producteurs puisse

bénéficiaire d'une couverture sociale minimum, ainsi que sa famille, pendant une période d'un an au moins, renouvelable selon les cas. Il peut également, sur le plan économique, prévoir des plans de financement adaptés à la capacité de remboursement des exploitations.

Mais il faut surtout que les producteurs agricoles soient protégés comme les entrepreneurs de l'industrie et du commerce par une législation de la faillite qui permette :

- d'une part de ne pas livrer à l'encan son actif (terre, bâtiments d'exploitation, cheptel notamment) qui est un instrument de travail et pourrait être considéré comme juridiquement distinct de l'exploitation
- d'autre part un moratoire, puis la constitution d'une masse de créanciers pouvant convenir des modalités d'un concordat avec l'exploitant, appuyé sur un plan de redressement précisant les moyens de surmonter les effets de la conjoncture économique et adapté aux possibilités de l'exploitation. Un fonds de garantie mutuelle, à créer, pourrait contribuer à ce plan de redressement.

C Un statut pour les aides familiaux.

Représentant un actif agricole sur 5, la situation des aides familiaux se caractérise par :

- des horaires longs ou très longs (10 à 12 heures par jour) ;
- une rémunération dans la plupart des cas inexistante ;
- des conditions de vie et de travail difficiles (horaires irréguliers, cohabitation, accidents du travail, etc.)

Dans la majeure partie des cas, c'est le surplus de travail qui permet à l'exploitation de survivre. Ce ne sont donc pas les parents qui exploitent le jeune, mais les forces économiques dominantes qui exploitent la famille et spécialement le jeune.

L'attribution d'un quantum par travailleur, y compris pour les aides familiaux, permettra de leur reconnaître **un statut** soit de salarié, soit d'associé d'exploitation.

Pour les jeunes en formation des mesures spécifiques seront prises pour que celle-ci ne soit pas négligée à cause du travail.

D Les agricultrices.

Actuellement, la désignation du mari comme chef d'exploitation de l'unité de production agricole équivaut à une appropriation par le mari de la communauté (propriété, travail, statut). Les agricultrices, les « femmes de chefs d'exploitation » ne se retrouvent dans les statistiques officielles que sous la rubrique « aides familiaux » ; pis que cela, elles ne sont souvent considérées en gestion que comme des demi-portions de travail (1/2 UMO).

La loi d'orientation de 1980 ne fait nulle part référence à la reconnaissance du travail de l'agricultrice, ni aux droits économiques et sociaux que cela entraînerait.

Pour nous, socialistes, il faut prendre en considération la situation réelle des femmes sur l'exploitation, et selon quel travail ou non en tirer les conséquences.

Les **agricultrices auront un statut**, soit de salariée, soit d'associée d'exploitation. C'est ce dernier statut qu'il faut d'abord reconnaître et préciser. Ce même problème se pose dans le commerce et l'artisanat, ainsi que pour les aides familiaux.

Toute unité de production agricole devrait fonctionner à partir de statuts associatifs ou chaque membre - homme ou femme - soit égale à part entière. Le droit au travail, c'est aussi l'accès direct à l'outil par tous : investissement, responsabilité, production,

commercialisation, représentation. C'est la pleine responsabilité que nous voulons pour les femmes.

La structure du syndicalisme agricole explique en partie les difficultés rencontrées par les femmes d'exploitants. C'est l'entreprise qui est représentée : c'est donc une forme patronale de syndicats. Ainsi le travail en lui-même n'a pas de représentation propre (et familiaux, femmes d'exploitants). Dans ce domaine aussi, le mari s'approprie le plus souvent le droit de représentation. Même si l'on sait que l'un ou l'autre des époux peut représenter l'exploitation, on connaît les faits.

Les agricultrices seront reconnues comme syndicalistes, coopératrices, électrices dont l'ensemble des instances professionnelles.

Formation, éducation, animation, nous le savons, sont nécessaires au changement des mentalités. Même si la formation strictement professionnelle ne règle pas le problème de l'emploi (à emploi égal, salaire inégal), celle-ci doit être élargie pour tous : il ne s'agit pas seulement de donner une compétence technique, mais aussi de développer la solidarité, la faculté d'expression, la compréhension et la maîtrise de son intervention dans la société. Comprendre ce que l'on fait et aussi, sinon plus important que le savoir-faire.

Le problème avant d'être juridique et financier est avant tout politique, aussi bien à l'intérieur de la famille qu'à l'extérieur. C'est donc surtout ces terrains que les socialistes doivent faire changer les choses.

E La situation des salariés

La parité se traduira immédiatement, pour l'ensemble des salariés de l'agriculture (Organisations professionnelles agricoles, Crédit, Coopération, Mutualité, services « verts ») par les mesures suivantes :

- unification des services d'inspection du travail dans un seul ministère, le Ministère du travail, et renforcement substantiel des moyens nécessaires pour contrôler dans les exploitations les accidents du travail, les risques dus aux machines mal adaptées, etc.
- mise en place effective de comités d'entreprise de comités d'hygiène et de sécurité ;
- rattachement immédiat des salariés de l'agriculture au régime général de sécurité sociale et de retraite.

a) Salariés d'exploitation

Les salariés d'exploitation sont parmi les plus défavorisés en France, parmi ceux qui souffrent le plus des inégalités. La notion de parité, c'est l'idée de justice appliquée aux conditions de vie, de travail et de rémunération par :

- l'harmonisation des conditions d'emploi, de formation, de logement et de rémunération des salariés avec celle des autres secteurs (avec des accords conventionnels pour les périodes de grands travaux). Les charges sociales afférentes aux salariés seront calculées non exclusivement sur les salaires mais en partie sur le chiffres d'affaires et autres assiettes. Le mode actuel de calcul handicape les entreprises de main-d'œuvre et encourage la mécanisation ;
- l'application intégrale du code du travail et l'extension des droits sociaux nécessités par leurs conditions de travail en créant des instances telles que comités d'entreprise, CHS,... sur la base de regroupements géographiques, délégués syndicaux interentreprises, avec des heures de délégation syndicale rémunérées.

b) Salariés des organisations agricoles

Les salariés des organisations agricoles font partie intégrante, par leur formation et leur pénétration du monde rural, de l'orientation à donner à l'agriculture de demain.

De ce fait, ils ne peuvent être de simples exécutants et attendent de leurs organisations une attitude véritablement autogestionnaire.

c) Salariés des coopératives et des IAA

Voir plus loin chapitre VII

d) Travailleurs immigrés

L'application du Code du travail est particulièrement nécessaire pour les travailleurs immigrés de l'agriculture, qui sont souvent employés dans des conditions inacceptables.

L'égalité des droits sera ici aussi notre principe directeur :

- droits sociaux
- droit à un logement décent
- droit d'association et de représentation

En outre, là comme ailleurs, les socialistes continueront de lutter avec énergie contre toutes les formes de racisme.

5 UNE POLITIQUE GLOBALE D'AMÉNAGEMENT RURAL

A L'emploi

a) Équilibrer l'emploi rural

Notre objectif étant de parvenir dans chaque région à un développement économique, social et culturel équilibré, la première priorité est de développer l'emploi en milieu rural. Cela passe notamment par :

- l'adaptation des structures de production et de transformation permettant de maintenir ou de reconstituer un tissu industriel et artisanal ;
- par la création d'emplois en soutenant les industries et les commerces existants, avec un encouragement tout particulier pour les formules coopératives (agricoles ou ouvrières de production), et en suscitant des activités nouvelles dans le cadre de politiques régionales de l'emploi.

Nous préciserons le statut juridique des structures chargées de mettre en place cette politique et d'éviter que les richesses naturelles régionales demeurent inexploitées. Par exemple le bois peut constituer une activité économique intéressante, à travers une organisation de son exploitation et de sa transformation, avec des formules permettant une association des différents partenaires, comparable aux coopératives, constituerait par exemple une activité économique intéressante.

Par ailleurs, les industries agricoles seront dans toute la mesure du possible installées à proximité des lieux de production.

En résumé, dans le cadre d'une redistribution des activités entre villes et campagnes, il faut à la fois maintenir la population actuelle et favoriser l'arrivée de nouveaux éléments. Ceci pose en particulier la question de la pluriactivité.

b) La pluriactivité.

Le développement de la pluriactivité est une forme de résistance à l'économie capitaliste, mais aboutit à une surexploitation du travailleur, qui doit dépasser les horaires normaux pour obtenir un salaire suffisant. Elle aboutit aussi parfois un cumul de professions et de revenus.

Elle est souvent nécessaire dans les zones difficiles, et notamment en zone de montagne et dans les zones à petites surfaces d'exploitation, dans la mesure où l'une des activités ne peut constituer à elle seule un emploi à temps complet ou une source de revenus suffisants. En particulier, de nombreuses personnes âgées ont une retraite si faible qu'il leur est nécessaire de conserver l'exploitation pour vivre.

C'est pourquoi nous devons reconnaître la pluriactivité, mais aussi en définir les limites. Un statut de la pluriactivité sera établi, qui ne s'appliquera que dans le cadre d'un plafond de revenus.

B Les conditions de vie en milieu rural.

Les conditions de vie des agriculteurs sont partagées par la majorité de la population rurale, c'est-à-dire près d'un cinquième de la population française.

Cette population vit sur 80 % du territoire. Quand les paysans quittent un village, les artisans en font autant, puis les commerçants, puis l'école. Les conditions de vie des agriculteurs ne peuvent être dissociées des conditions de la vie rurale dans son ensemble.

Le défi jeté au monde rural, c'est de savoir s'il sera capable de former une nouvelle communauté où il fasse bon vivre, travailler et décider.

L'application d'une politique globale d'aménagement rural est indispensable. Outre l'emploi, maintenir la vie rurale :

- C'est d'abord refuser toute fermeture de service public sous prétexte d'un manque de rentabilité, et poursuivre au contraire la mise en place de services nouveaux correspondant aux besoins spécifiques du monde rural et des collectivités locales (par exemple décentralisation des services de santé).

- C'est également rechercher une meilleure complémentarité entre les emplois, par exemple en favorisant la réalisation des travaux de construction dans les exploitations agricoles par des artisans ruraux au moyen d'une politique de financement adaptée. En effet, dans le présent, les agriculteurs sont très souvent contraints de réaliser eux-mêmes (seul ou par l'entraide) une partie plus ou moins importante de ces travaux pour assurer l'autofinancement et réduire les remboursements. Ceci entraîne un surcroît de travail pour eux-mêmes (correspondant à un cumul de fait de professions) et constitue indirectement une entrave au développement, voire au maintien du tissu artisanal dans le monde rural.

- C'est aussi améliorer le confort de l'habitat, et notamment offrir aux jeunes ruraux les logements locatifs qui les inciteront à rester au pays, c'est réaliser des équipements d'accueil et de transport qui manquent cruellement aujourd'hui, notamment aux jeunes, aux retraités et aux femmes. Ceci est un préalable à un renouveau de la vie associative, culturelle et sportive en milieu rural, tenant compte des traditions locales et régionales.

- C'est enfin rendre force et liberté à la démocratie locale, en donnant aux communes les moyens financiers et juridiques nécessaires et en donnant à des groupes de communes la mission d'établir un plan local de développement économique et social, dans le cadre du Plan national et régional.

En particulier, concernant les éleveurs et les autres travailleurs de l'élevage, les services de remplacement seront fortement développés, sur une base d'entraide et de participation, afin que les exploitants, les aides familiaux, les salariés soient remplacés en cas de maladie, d'accident, de maternité, de formation, de responsabilités diverses ou de loisirs.

C Les moyens du développement rural

a) une meilleure utilisation des procédures de concertation et de développement

La maîtrise de la destination des terres a déjà été soulignée. Il convient d'insister sur le respect de la démocratie locale dans les procédures qui existent déjà à l'heure actuelle. L'aménagement rural doit être l'affaire de tous pour que ses contraintes et ses orientations prises dans leur sens dynamique. Le développement agricole, de même, doit être organisé par petites régions pour favoriser une prise de conscience solidaire.

b) une responsabilité des Établissements Publics Régionaux

L'expérience de quelques régions à majorité socialiste montre que la région est un point de passage obligé pour la prise de conscience et la réalisation d'un véritable aménagement rural. L'État doit pour cela leur donner les moyens d'intervenir efficacement.

c) Un grand service public de développement

Dans le cadre de la nécessaire décentralisation, il convient de mettre en place :

- un service public agricole efficace, plus près des agriculteurs, de leurs organisations associatives (syndicales, professionnelles, économiques), ainsi que les collectivités locales et départementales. Un service public doté pour lui-même de structures souples, autogérées, permettant à tous les niveaux et dans toutes les unités administratives la participation active des fonctionnaires et des utilisateurs ;
- un service public doté de structures et de moyens lui permettant :
 - d'exercer ses missions de préparation des objectifs du Plan, en concertation avec les élus et l'ensemble des organisations syndicales et professionnelles ;
 - de participer à l'animation, à l'orientation du développement technique et économique de la nouvelle politique agricole et rurale socialiste, en relation avec les services fonciers et les nouvelles structures de développement, les entreprises privées, les organisations mutualistes coopératives.
 - De veiller à la bonne application de cette nouvelle politique agricole.
- En particulier, ce service public aura mission d'améliorer la formation professionnelle des ruraux, et notamment des agriculteurs, par :
 - des sessions en milieu rural ;
 - un financement supporté par les budgets de l'État, des collectivités locales et des Chambres d'agriculture ;
 - les possibilités de remplacement pour les travailleurs de l'agriculture.

6 LA FORMATION DES HOMMES

A une priorité à la formation des hommes.

La mise en place d'une nouvelle politique agricole socialiste passe par la formation des hommes, qui devient une priorité, voire un préalable.

La politique de la formation doit donc être redéfinie non par référence à un modèle unique d'agriculture, mais par rapport aux situations réelles et diversifiées des travailleurs de l'agriculture.

Pour être réellement émancipatrice, cette politique visera à corriger les inégalités, à compenser les handicaps, à rendre les hommes capables d'éliminer progressivement leur dépendance sociale, économique et culturelle, à donner à ceux qui produisent la maîtrise effective des moyens de production, à restituer pour tous le droit au travail.

Aussi, la formation en secteur agricole et rural doit faire l'objet de nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

Ces dispositions doivent donner à la formation les moyens de maîtriser et développer des productions agricoles répondant aux vocations locales, s'inscrivant dans le faisceau des activités socio-économiques retenues par le Plan aux différents niveaux. Seuls des hommes compétents, responsables et critiques, pourront mettre en œuvre ses fruits.

B une politique de développement adaptée à la diversité des exploitations

La politique de développement ne peut être uniforme.

- Pour les agriculteurs utilisant déjà un fort capital technique, la tentation est de continuer à investir, de pratiquer la fuite en avant par l'intensification maximum. De tels objectifs sont inacceptables, car ils s'accompagnent d'une augmentation des investissements et des consommations intermédiaires parfois supérieure à celle de la production elle-même. Pour ces exploitations, la priorité est de réduire les surconsommations de facteurs de production et de capital.

- Pour les exploitations à faible capital technique et voulant se développer, l'accroissement de leur production passe par le plein-emploi de leur force de travail. Ces exploitations se verront donc faciliter l'accès progressif aux moyens de production (favorisant le hors-sol ou cultures spécialisées).

Les 2 axes de notre politique seront de favoriser les investissements productifs et collectifs et de répartir plus équitablement les moyens de productions individuelles.

a) *Priorité aux investissements collectifs*

Les investissements collectifs ont été sacrifiés. Les crédits destinés aux investissements structurels (hydraulique, drainage) pourront être globalisés régionalement et répartis à l'initiative des régions, de manière à mieux répondre aux besoins des agriculteurs.

Un effort considérable est nécessaire pour redresser les erreurs du passé et pour dégager de nouvelles priorités.

Cet effort s'exercera de façon différenciée selon les régions, les productions et les catégories d'exploitation, de façon à combler les inégalités, au moins partiellement.

Les principaux domaines seront les suivants :

- aménagement permettant une restructuration foncière (remembrement, échanges amiables, OGAF, récupération des terres incultes) ;
- équipement des terres agricoles (drainage, irrigation) ;
- prophylaxies animales (tuberculose, brucellose) ;
- amélioration génétique animale et végétale ;
- investissements intellectuels, enseignement, recherche, développement collectif, formation permanente des agriculteurs.

b) Des moyens de production mieux utilisés

Le schéma productiviste conduit à des impasses. Il faut contrôler plus étroitement les prix des produits et matériels destinés à l'agriculture.

Par exemple, l'industrie du machinisme agricole est en grande partie contrôlée par des capitaux étrangers. L'amélioration des conditions de production des exploitations agricoles passe par la restauration d'une industrie française du machinisme agricole, ce qui devrait en partie en réduire les coûts (transport,...)

C La recherche, atout pour demain

Le projet socialiste situe la recherche comme un élément important d'une stratégie qui vise à transformer notre société et a trouvé en particulier les bases d'une nouvelle croissance.

L'agriculture a un besoin particulier de s'appuyer sur un effort considérable de recherche pour répondre à des problèmes cruciaux : espèces plus productives, espèces plus économes et plus résistantes, espèces nouvelles correspondant dans l'alimentaire et hors de l'alimentaire à des besoins jusqu'ici satisfaits par l'importation, utilisation énergétique de la biomasse, respect et si restauration de l'environnement, sauvegarde des espèces menacées.

Nous rendrons donc aux organismes de recherche et notamment à l'INRA leur véritable fonction de service public. La diffusion de leurs recherches et résultats sera étendue et nous inciterons les chercheurs à s'orienter vers la recherche fondamentale, condition d'une recherche appliquée.

Pour rendre notre recherche indépendante, notre pays devra se doter de ses propres bases et banques de données, s'équiper des industries de matériels et produits de laboratoire, promouvoir et diffuser l'édition scientifique française.

D Un financement adapté

L'endettement global de l'agriculture a doublé tous les 5 ans, et atteint aujourd'hui près de 120 milliards de francs. Cet endettement est très inégalement réparti, et certaines exploitations sont très nettement surendettées. En 1978, le Crédit Agricole lui-même chiffrait à 120 000 le nombre des exploitations qui avaient des charges de remboursement très ou trop élevé par rapport à leurs revenus.

Seule l'application des propositions précédentes (priorité aux investissements collectifs, incitation aux investissements pour les agriculteurs qui en ont le plus besoin, mise en place d'office foncier) permettra de trouver une solution à ce problème de financement :

Globaliser les prêts et les aides accordées à une même exploitation

La formule de globalisation consiste à indiquer au bénéficiaire le montant maximum, exprimé en capital, de l'aide qui lui sera accordée pour l'opération envisagée et de lui laisser le choix, dans certaines limites, de la répartition de cette aide entre les 2 formes actuelles. La quantité de l'aide si ainsi globalisée pourrait être modulée selon la région et l'orientation technique ou économique choisie par le nouvel agriculteur.

Tenir compte du revenu de la durée des investissements

Pour l'ensemble des aides, sans distinction d'objet, il y aurait prise en compte du revenu et des besoins globaux de financement de l'exportation. En particulier, les équipements de longue durée et le cheptel pourront faire l'objet de prêts à long terme.

Instituer des taux et annuités progressifs

Certaines catégories de prêts comportent déjà la possibilité de différés d'amortissement et de taux d'intérêt progressifs. Une formule d'annuités progressives permettrait d'alléger plus fortement les premières années en assurant un étalement plus régulier de l'augmentation de charges.

D'une façon générale, la bonification sera réservée à des cas bien spéciaux précisés par voie réglementaire, entre autres : installation de petits et moyens exploitants, cas difficiles, etc.

Régionaliser les crédits.

Les crédits ayant une incidence sur les charges d'exploitation, et en particulier ceux destinés aux investissements structurels : remembrement, échanges, hydraulique agricole, drainage, devraient pouvoir être employés dans des formes régionalisées de façon à réduire les inégalités actuelles.

Plafonner les prêts sans fixer de plancher

Ceci afin de permettre à tout l'accès au crédit mais en répartissant les prêts au plus grand nombre.

Créer un fonds de garantie mutuelle

La création d'un fonds de garantie mutuelle est nécessaire au retour à un véritable esprit mutualiste.

Le caractère mutualiste du Crédit Agricole sera restauré sur une base régionale et rurale. Les conseils d'administration des caisses locales et régionales seront composés par les représentants élus de 3 collèges : exploitants, sociétaires, salariés.

Ainsi réformé, le Crédit Agricole pourra devenir un outil privilégié de la planification décentralisée.

Face aux projets gouvernementaux de banalisation, la vocation originelle du Crédit Agricole de service à l'agriculture et au monde rural doit être maintenue. Pour que cette mission soit sauvegardée, il importe qu'il contribue, avec l'aide de l'État, à assurer aux agriculteurs des sources de financement appropriées à leur activité. Ainsi, l'établissement central doit rester un Établissement public. Toutefois ses structures doivent être aménagées pour assurer une meilleure représentation des sociétaires et des usagers.

7 LES COOPERATIVES ET L'AGROALIMENTAIRE

A Les coopératives agricoles

a) La fidélité à l'idéal coopératif.

Dans le secteur agricole comme en milieu rural, le mouvement coopératif et mutualiste a toujours représenté une espérance du socialisme. Il nous faut constater que le mouvement mutualiste et coopératif est considéré dans le mouvement socialiste international comme un apport important prioritaire du socialisme français, dû entre autres à Jean Jaurès.

Les coopératives agricoles doivent demeurer, si à la différence du secteur capitaliste privé, le prolongement indispensable des exploitations agricoles, car elles sont ou devraient être un facteur important de l'organisation des marchés, de la stabilité des prix et des marchés. Elles le seront dans notre projet.

Cependant, la coopération est ressentie de manière différente selon les régions françaises, les productions, et la dimension des coopératives.

b) Leur rôle actuel

Dans le système capitaliste actuel, la plupart des coopératives sont conduites, comme les firmes capitalistes, à jouer le jeu du marché pour survivre, à accumuler du capital en payant moins les producteurs agricoles et leurs propres salariés, à se concentrer.

On arrive ainsi à la constitution de quelques grands groupes dont l'action se distingue de moins en moins de celle d'une firme privée pour la majorité des producteurs. Il est certain que le mouvement coopératif, à l'origine duquel les socialistes ont pris une part prépondérante, est menacé dans ce qu'il a d'essentiel.

Pour de nombreux responsables agricoles, attachés à l'idéal coopératif, la coopération est le moyen de ne pas se faire « écraser », même si elle est devenue une courroie de transmission du capitalisme permettant aux groupes agroalimentaires de préserver leur profit sur le dos des travailleurs. Elle reste une des bases de la vie collective des agriculteurs, même s'il ne peut y avoir d'îlot socialiste dans un océan capitaliste.

c) Les propositions socialistes

Les coopératives contribueront à instaurer un nouveau mode de développement de l'agriculture.

La restauration de l'idéal coopératif suppose une réforme profonde au niveau de la démocratie coopératif :

- information et participation effective de l'adhérent aux grands choix ;
- suppression des discriminations de toutes natures entre coopérateurs ;
- égalité de tous les agriculteurs devant la prise de responsabilité ;
- formation des adhérents et des élus ;
- restauration de la solidarité interne et externe ;
- développement des liaisons avec les collectivités territoriales.

Il découle de ce qui précède que le secteur coopératif doit être un secteur pilote de la participation des salariés aux décisions de l'entreprise, à l'amélioration de leurs conditions de travail et de leurs droits syndicaux et sociaux¹.

Ce nouvel état d'esprit se concrétisera par l'adoption d'un nouveau statut de la coopération. Celui-ci veillera en particulier à rééquilibrer et si dynamiser les coopératives en fonction des objectifs précités.

B Les industries agricoles et alimentaires

a) Le rôle actuel des IAA

Les IAA se présentent aujourd'hui avec les caractéristiques d'un secteur dominant pour de nombreuses catégories de travailleurs comme pour les consommateurs. Elles n'en sont pas pour autant indépendantes.

Les IAA exploitent directement les travailleurs :

- leurs propres employés d'abord... Il suffit de se référer aux conditions de travail souvent scandaleuses qui sont faites aux travailleurs saisonniers, à de nombreuses femmes et d'une manière générale à une main-d'œuvre rurale peu mobile (retard dans les conventions, etc.).
- Les producteurs agricoles ensuite. En augmentant les contrats, en accélérant leur dépendance à l'égard des produits achetés, les IAA soumettent l'agriculteur à des décisions extérieures, si bien que de travailleur indépendant l'agriculteur se retrouve en position de façonnier dont le revenu n'est même pas garanti.

¹ Cf. thèses 13 et 14 sur l'autogestion (1975)

- Les travailleurs du Tiers Monde enfin. L'exploitation du Tiers Monde se réalise notamment par l'exploitation de certains pays comme producteurs de denrées de base exportées (ex. café, cacao, arachide), productions qui sont imposées au détriment des cultures vivrières nécessaires aux populations locales. Plus directement, certaines industries fondent leur développement sur des produits importés à bas prix.

Les IAA contribuent à imposer un modèle de consommation néfaste

Ce modèle de consommation alimentaire présente de nombreuses inconvénients :

- sur le plan du coût alimentaire. La pression de la publicité entre les mains de firmes puissantes, souvent multinationales, attire les consommateurs vers des produits sophistiqués alors que les produits de base sont dénigrés. La stratégie des IAA est bien évidemment de nous imposer des aliments-gadgets, à forte valeur ajoutée et à bon taux de profit.
- sur le plan de la santé. Qui dans les IAA se soucie de la santé des citoyens ? Les quelques dossiers élaborés par les associations de consommateurs ou le Laboratoire coopératif, comme l'insuffisance de l'étiquetage informatif, sont là pour témoigner de leur négligence.
- sur le plan du travail domestique. La mise au point par les IAA de produits culinaires tout préparés simplifie le travail ménager ; mais les modèles culturels véhiculés par la publicité, conçue pour les mêmes IAA, ne contribuent nullement quant à eux à réduire l'aliénation des femmes.

Mais les IAA sont à leur tour dépendantes

Les remarques ci-dessus ne doivent néanmoins pas nous faire oublier que si ces industries dominent et exploitent, elles sont aussi souvent dépendantes. Les IAA françaises présentent en effet la caractéristique d'être en grande majorité des PME sans grands moyens de recherche et d'innovation, avec peu de capitaux propres. Leur pouvoir de fait se trouve ainsi contré et organisé par des groupes plus puissants, nationaux ou internationaux.

L'industrie dépend de ses fournisseurs tant par les machines, qui viennent en grande majorité de l'étranger, que de certaines denrées telles que l'emballage, où les grands trusts sont en position de monopole.

La concentration croissante de la distribution alimentaire et la puissance d'achat qui en découle accroissent aussi la dépendance de la majorité des entreprises de transformation. Celles-ci sont obligées d'accorder à la distribution des services comme des délais de paiement coûteux. Il est vrai qu'en matière de délais de paiement elles compensent cette contrainte et que c'est souvent le producteur qui subit les répercussions du comportement de la distribution, puisque le crédit fournisseur est toujours légèrement supérieur au crédit client. Mais les sommes prêtées par les IAA à la distribution sont supérieures aux emprunts bancaires de ces industries.

L'endettement croissant du secteur place ainsi les entreprises dans une dépendance financière à l'égard des banques ou des capitaux étrangers.

La dépendance politique vis-à-vis des pouvoirs publics tant français qu'européens conduit à peser sur les prix alimentaires par la référence continue à certains prix enregistrés sur le marché mondial, où le dumping est la règle générale. Cette domination politique se traduit par un jeu complexe de recours à l'importation assorti de subventions dangereuses.

Le discours sur le « pétrole vert », s'il est séduisant, car nous avons indiscutablement un potentiel agroalimentaire, reste dans les termes où il est posé un leurre dangereux et un habillage d'objectifs pour le moins contestables, habillage pour faire passer les éléments suivants :

- utiliser l'espoir agroalimentaire comme argument électoral ;
- noyer un (relatif) pouvoir agricole dans une nébuleuse à dominante industrielle, soumises au capitalisme, et cela avant une prise de conscience claire et plus se développer ;
- intégrer l'industrie française dans le champ d'actions multinationales et une CEE zone de libre-échange, favorisant la concentration capitaliste du secteur, encore relativement dispersé, en sélectionnant des firmes leaders par produit et en leur attribuant la majorité des aides publiques.

b) Les objectifs socialistes pour les industries agroalimentaires

Dans ce secteur nos propositions mettent l'accent sur plusieurs points du projet socialiste. Elles sont différenciées selon les catégories d'IAA.

- Les IAA comprennent des entreprises multinationales gigantesques (Nestlé, Unilever, Générale Occidentale), avec toute leur puissance et tout leur pouvoir de domination. Les socialistes ont à leur égard la même position que pour les autres entreprises industrielles de ce type. Ils ne sauraient tolérer une répartition internationale du travail conforme aux seuls intérêts de celles-ci et pourraient, dans certains cas, aller jusqu'à la nationalisation.
- Les PME seront protégées de la mainmise des grands groupes internationaux par des facilités financières accrues et par le développement de vrais centres techniques, qui mettront à leur disposition des capacités d'innovation, qui sont actuellement le monopole des très grandes entreprises.

Les industries alimentaires se doivent de participer au nouvel ordre économique international que les socialistes ont à proposer. Il s'agit de tourner le dos à l'arme de la faim et d'assurer le développement réel des pays du Tiers-monde.

Le souci d'indépendance nationale exige de lutter dans ce secteur contre la répartition internationale des activités. Les industries alimentaires devront avant tout privilégier les sources nationales agricoles et s'intégrer dans une politique européenne plus construite vers l'organisation des marchés.

Enfin, on peut souligner que, compte tenu du potentiel agroalimentaire français, les IAA peuvent participer à la résorption de la crise de l'emploi et de la crise des régions, dans le cadre de la planification nationale et régionale.

8 LA RÉFORME DE LA PAC

A La réforme de la PAC

En ajoutant les nécessités nouvelles aux ambitions des rédacteurs du traité de Rome, il semble possible de définir ainsi qu'il suit les objectifs de la nouvelle politique agricole européenne :

- accroître la productivité de l'agriculture dans le respect des équilibres naturels et dans la considération des problèmes d'emploi, d'énergie, le développement régional que les pays de la communauté doivent résoudre ;
- assurer un niveau de vie équitable à tous les travailleurs de l'agriculture sans constituer pour aucun une rente de situation ;
- contribuer au développement régional et assurer le maintien d'un milieu rural vivant ;
- stabiliser les marchés ;

- garantir la sécurité des approvisionnements en réduisant autant que faire se peut nos dépendances alimentaires et autres vis-à-vis de l'extérieur ;
- assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs, entre autres moyens par une réforme du circuit de distribution ;
- contribuer à la lutte mondiale contre la faim et la pauvreté, ainsi que permettre aux pays en voie de développement d'échapper à toute dépendance alimentaire inacceptable.

Ces objectifs, conformes à l'intérêt de tous les travailleurs doivent servir de guide à la redéfinition de la politique agricole commune et de ses mécanismes.

Ils peuvent être atteints :

- par la suppression des montants compensatoires monétaires et des monnaies vertes et la mise en place d'un système où les prix agricoles exprimés en monnaie nationale officielle suivraient automatiquement les variations constatées au niveau des taux de change. Cette politique monétaire permettrait alors effectivement la mise en place d'une organisation des marchés agricoles européens grâce à la création d'offices européens par produit.
- Par la pratique sans aucune dérogation de la préférence communautaire, aucun produit des pays tiers concurrençant les produits de la communauté ne pouvant entrer sans prélèvement.
- Par la définition d'une nouvelle hiérarchie des prix agricoles pour permettre le rattrapage des productions animales. Le FEOGA est ce fonds d'orientation et de garantie des marchés. La politique de garantie de prix, transformée selon nos propositions de quantum doit être développée. La PAC ne pourra atteindre ses buts qu'en ajoutant un 3^e volet à son action : l'organisation volontaire et active des marchés pour atteindre les équilibres entre production et consommation.
- Par la création ou l'application de nouveaux règlements de marché pour des secteurs tels que les fruits et légumes, le vin, le mouton, qui ont été victimes de discriminations scandaleuses et ont été pénalisés par l'absence de mécanismes d'intervention de nature à garantir un revenu aux agriculteurs.
- Par la définition d'une nouvelle politique de structures dont l'objectif principal doit être le maintien d'un maximum d'agriculteurs sur leur exploitation. Celle-ci donnera une priorité au droit du travail sur le droit du capital, elle garantira la sécurité d'exploitation, soulagera de la charge foncière en contenant la spéculation et en assurant la maîtrise d'une juste répartition de la terre entre les agriculteurs.

Mais la poursuite de cette politique ne peut se faire si le fonctionnement de la Communauté continue de reposer sur des décisions technocratiques et inadaptées. C'est pourquoi il faut proposer :

- d'une part que les producteurs participent réellement à la décision sous le contrôle démocratique du Parlement européen, en créant sur le plan communautaire des offices européens par produit composés paritairement de représentants des organisations professionnelles et syndicales des travailleurs de l'agriculture, de représentants des administrations communautaires et nationales et de représentants des collectivités locales et des consommateurs. Ces offices seraient chargés de la gestion communautaire du marché et plus particulièrement de la politique d'exportation et d'importation de la Communauté.
- D'autre part, qu'une large initiative soit laissée aux différentes régions des pays de la Communauté pour l'application de ces orientations une fois décidées, que ce soit en matière structurelle ou en matière de soutien différentiel du revenu des agriculteurs.

B L'élargissement de la communauté

Les socialistes pensent que les pays méridionaux, Grèce, Espagne Portugal, qui viennent d'accéder à la liberté, ont leur place dans notre communauté européenne. Mais ils estiment également que les agriculteurs ne doivent pas faire les frais d'une décision politique, si souhaitable soit-elle.

L'adhésion de la Grande-Bretagne a déjà apporté des perturbations certaines dans la politique agricole commune, et les précautions suffisantes n'ont pas été prises. Nous en supportons aujourd'hui des conséquences sérieuses, notamment dans le marché du beurre et des moutons.

Quand la Grèce demanda à son adhésion, des socialistes demandèrent une série de conditions préalables soient remplies. Elles ne le furent point. Les socialistes votèrent contre le traité d'adhésion.

Il en est exactement de même pour l'arrivée du Portugal et surtout de l'Espagne, qui comporte des risques pour notre agriculture méridionale, déjà si fragile et si mal aidée. Leur adhésion ne pourra être envisagée qu'après la conclusion d'accords précis, qui évitent de nouveaux traumatismes aux agriculteurs français.

Notre revendication intransigeante ne concerne pas une durée de transition. Elle porte sur des réalisations concrètes qui devront être reconnues par l'unanimité du Conseil des ministres de la Communauté.

Pour les socialistes, ces préalables sont parmi l'ensemble de leurs propositions de réforme de la politique agricole commune celles qui sont les plus urgentes et les plus importantes pour les régions méridionales :

- des prix minima
- des offices par produit qui garantiront le respect des prix minima
- une politique régionale et industrielle qui assure l'essor économique des régions méridionales.

CONCLUSION

L'agriculture, comme tous les secteurs d'activité, ne peut avoir comme objectif la croissance économique. Celle-ci n'est qu'un moyen. Elle doit contribuer au développement, en permettant l'épanouissement économique et social de chacun.

Les rapports de domination qui régissent aujourd'hui le monde, dont la faim et l'exploitation des travailleurs constitue les réalités les plus immédiates, conduisent les socialistes à l'action.

Ces rapports, produits du capitalisme, ne sont pas inéluctables, un autre objectif de société fondée sur la justice et la responsabilité doit être instauré.

Le texte de la convention doit permettre la compréhension des problèmes vécus et des objectifs recherchés par les agriculteurs, en prenant soin de les relier aux autres secteurs de l'économie. Décorporatiser l'agriculture, en manifestant notre solidarité à l'égard des autres travailleurs, sera notre moyen pour mettre fin au pouvoir actuel et pour construire le Socialisme.

Une nouvelle politique agricole est étroitement liée à la planification. Mais l'expression de l'intérêt général introduite dans le Plan et la réalisation de ces objectifs supposent aussi dynamisme et initiative de la part de structures qui garderont dans la grande majorité une gestion indépendante de l'État.

Dans cette perspective, le texte met en place les grandes orientations et les mécanismes permettent de faire participer l'agriculture à cette construction.

Amendé et approuvé à l'unanimité moins 4 abstentions par la Convention nationale sur l'agriculture du 28 février 1981, il constitue la base des positions et de l'action de tous les socialistes en matière d'agriculture.

Par ce projet, nous nous donnons une politique pour réussir cette importante avancée. L'explication de nos idées et notre présence dans les luttes doivent être le moteur de la construction du socialisme, pour répondre à l'espérance de tous les hommes.

ANNEXES

TROIS EXEMPLES DE REGIONALISATION ET DE DECENTRALISATION

L'agriculture méditerranéenne

La montagne

Les DOM

L'AGRICULTURE MEDITERRANEENNE

I Une spécificité non reconnue

Les régions françaises sont le fruit d'un savant travail de découpage administratif, qui dans de nombreux cas a laissé de côté les régions naturelles. Malgré cela, certaines régions se retrouvent dans ces découpages. C'est le cas des 3 régions du sud de la France. Le Languedoc-Roussillon, la Provence Alpes Côte d'Azur et la Corse regroupent en effet la quasi-totalité de la zone des productions méditerranéennes.

Le discours officiel de la droite a toujours refusé de prendre en compte la spécificité de cette agriculture, niant purement et simplement la crise profonde et menaces que font peser sur elle les risques de l'élargissement de l'Europe à l'Espagne et au Portugal.

La majorité des travailleurs de cette région se sentent rejetés par la politique agricole française n'a jamais pris en compte la spécificité de cette agriculture. Ils ont compris que leurs productions sont considérées comme négligeables et sont donc doublement condamnées par la politique du pouvoir. Condamnés en plus par le refus de prendre en compte les problèmes de cette agriculture très particulière.

Le projet socialiste pour l'agriculture ne pouvait faire l'économie d'une analyse des problèmes spécifiques à cette agriculture du Sud et des solutions que les socialistes peuvent y apporter.

Qu'est-ce qui fait la différence avec les autres régions françaises ? :

- un climat chaud avec une pluviométrie mal répartie dans l'année, qui nécessite des plantes bien adaptées à la sécheresse et aux très fortes pluies ;
- des vents violents sur les plaines éliminant aussi de nombreuses possibilités de cultures.

La palette des productions possibles est donc réduite aux productions méditerranéennes : fruits, légumes, vignes, oliviers et plantes à parfum. Pour l'élevage les caprins et ovins dominant sur les contreforts arides de nos montagnes pour n'être remplacés qu'en altitude par les bovins dans les Alpes, le Sud du Massif central, la Montagne Noire et les Pyrénées-Orientales, qui connaissent les difficultés de l'agriculture de montagne.

Cette première limite au développement de l'agriculture régionale se trouve aggravée encore par une structure foncière très largement atomisée, où les parcelles se multiplient à l'infini à chaque génération. Parallèlement, le nombre des petites exploitations est beaucoup plus important que dans la France du Nord.

La vigne où les arbres fruitiers sont des cultures pérennes, qui nécessitent une quantité de travail à l'hectare 2 à 3 fois plus importante que la polyculture (une dizaine d'hectares, c'est là le maximum qu'un homme puisse travailler).

Les possibilités de reconversion sont extrêmement limitées, sauf dans des cultures très intensives elles-mêmes limitées par le climat aux productions méditerranéennes. Seules les grandes exploitations peuvent espérer un jour s'orienter vers des productions moins spéculatives, bénéficiant d'une politique de prix réglées au niveau européen.

Le Midi se trouve bien sûr confronté aux mêmes problèmes que le reste de la France, mais ses particularités bioclimatiques et foncières en font un exclu de tout développement de type capitaliste. La droite l'a d'ailleurs bien compris en refusant de se saisir du problème, car pour elle le marasme actuel ne sera résolu qu'avec la disparition des petits et moyens agriculteurs. Avec le taux actuel de renouvellement de la population agricole de ces régions, la disparition de l'agriculture familiale sera une réalité dans les 10 prochaines années.

Les politiques de prix minimum garantis, sur lesquelles nous n'avons aucune illusion, ne sont même pas appliqués aux productions de ce pays. La politique nationale et européenne ne prend pas en compte ces productions. Aucune tentative sérieuse d'organisation des marchés n'a été faite. À l'intérieur de la PAC les produits méditerranéens sont sciemment destinés à être concurrencés par les produits de l'Europe pauvre du sud et du bassin méditerranéen, et demain du Tiers-monde. N'ayant dans une autre Europe capitaliste aucun intérêt stratégique, ils sont sacrifiés dans les échanges internationaux aux intérêts des multinationales du Nord de l'Europe.

Cette politique du pire refus non seulement le droit de vivre au pays des agriculteurs de ces régions, mais elle les pousse en plus à se battre contre les travailleurs du Sud de l'Europe et du Maghreb qui sont eux aussi victimes de cet état de fait est qui demain en feront à leur tour les frais. Pour aggraver encore les difficultés, la politique nationale a poussé ces régions à devenir « le bronze cul » de l'Europe. Cette orientation touristique a multiplié la pression foncière déjà considérable dans une région de petites exportations.

Comment s'installer alors que le marché foncier soumis à une colossale pression touristique ?

Comment s'agrandir, se doter de structures viables alors que l'espace rural est convoité par des non-agricoles qui n'ont aucun souci de rentabilité (les 2/3 des terres sont achetées par des non-agricoles).

C'est à l'ensemble de ces problèmes qu'une politique socialiste doit faire face et ne pourra le faire que si les mesures nationales sont adaptées aux particularités thématiques, foncières et sociales de ces régions. C'est donc dans le droit fil d'une réelle régionalisation socialiste que se trouveront les solutions propres à permettre un réel essor.

II Des solutions socialistes au problème de l'agriculture méditerranéenne

1 Refus de l'élargissement à l'Espagne et au Portugal tant que les préalables que nous avons demandés ne sont pas réalisés dans les faits :

- a) abrogation des MCM et des monnaies vertes ;
- b) création de prix minimum sur tous les produits garantis aux frontières ;
- c) création d'offices par produits ;
- d) extension de la réglementation communautaire à l'ensemble des produits, conformément au rapport Sutra adopté par notre Parti en septembre 1978.

2 Refus de la politique actuelle de liquidation de l'agriculture méditerranéenne, en prenant en compte les problèmes spécifiques de cette agriculture : si

- a) création d'offices fonciers régionalisés ;
- b) création de l'Office du vin ;

- c) création de l'Office des fruits, des légumes et de l'horticulture ;
- d) création de l'office de la lavande et des lavandins ;
- e) création d'un office pour les ovins et caprins, prenant en compte les difficultés rencontrées dans les zones arides, chargé de promouvoir des mesures d'organisation adaptée par groupe de produits. Si

3 Adaptation de la législation agricole aux problèmes méditerranéens

- a) modification des statuts du fermage, tenant compte des productions pérennes et des investissements lourds nécessaires aux productions méditerranéennes ;
- b) mise en place d'une politique d'installation des jeunes tenant compte des investissements massifs exigés par les cultures intensives typiques de cette région.

4 Aides spéciales pour la mise à niveau de ces régions

- a) mise en place d'une régionalisation réelle et démocratique permettant aux régions de trouver leur propre mode de développement ;
- b) aide au développement de l'agriculture associative et promotion des formules coopératives ;
- c) aide au développement pour les petites structures agricoles qui sont le tissu de notre agriculture ;
- d) aides à la relance à travers les offices régionalisés de commercialisation et de transformation des produits régionaux ;
- e) mise en place d'un programme prioritaire sur la recherche fondamentale et l'expérimentation pour les productions méditerranéennes ;
- f) développement des spécialisations méditerranéennes dans l'enseignement agricole et la formation professionnelle nécessaires aux besoins du terrain.

Les propositions qui sont faites ici ne font que reprendre, en les adaptant, nos propositions nationales. Les socialistes de ces régions ne veulent pas de régionalisme étroit, ils demandent simplement, dans le cadre d'une politique nationale, la mise à niveau de leur région et la prise en compte de ses spécificités.

Ces propositions n'ont rien d'utopique ou de démagogique, car elles s'appuient sur l'expérience de promotion et de sauvegarde de l'agriculture méditerranéenne que les conseils régionaux de Languedoc-Roussillon et de Provence Alpes Côte d'Azur ont mis en place, comme un certain nombre d'autres, à l'initiative du groupe socialiste. Au-delà des programmes régionaux spécifiques, c'est une autre politique qu'il faut préparer et celle pour l'obtenir que la lutte doit se poursuivre.

ÉLÉMENTS POUR UNE POLITIQUE DE LA MONTAGNE

Depuis 20 ans, le pouvoir actuel n'a ni défini ni appliqué une politique répondant aux aspirations des populations montagnardes.

Pendant longtemps, il s'est contenté de faciliter et de couvrir les nouvelles formes d'exploitation capitaliste de la montagne, fondées sur la colonisation touristique.

Depuis que les conséquences économiques, sociales et humaines de cette entreprise sont apparues de plus en plus clairement, et que les réactions locales ont pris de l'ampleur, il a mis en place un « contre-feu ». Destiné à créer l'illusion d'une politique volontariste à travers 3 éléments complémentaires :

- des mesures d'assistance (exemple : l'indemnité spéciale de montagne) ;
- des discours récupérateurs du mécontentement (modèle : Vallouise)
- des documents d'orientation souvent sérieux, mais sans véritable possibilité de débouchés concrets (essentiellement : les « schémas de massif »)

Il ne suffit pas de démystifier cette démarche qui, sous couvert de prendre le contre-pied de la politique antérieure, ne touche en fait à rien d'essentiel. Le bilan de Vallouise, un an après, est éloquent à cet égard. Nous avons, en tant que socialistes, démontré que le sort fait à la montagne est une conséquence directe du système économique actuel, mais surtout que les solutions socialistes et autogestionnaires sont particulièrement bien adaptées à ce milieu difficile.

Les principaux objectifs d'une politique agricole socialiste pour la montagne pourraient être les suivants :

- 1 Définir une politique de l'espace montagnard au travers de schémas de massif, de plans d'aménagements cantonaux et départementaux, en liaison avec les offices fonciers ;
- 2 Favoriser un tourisme diffus et respectueux du site montagnard ;
- 3 Renforcer et appliquer la législation sur les terres en friches ;
- 4 Mettre en place une planification agricole diversifiée, protégeant les productions locales et régionales de qualité. Cet objectif nécessite le développement d'une recherche spécifique Montagne, en situation.
- 5 Développer toutes les formes de gestion collective par les agriculteurs (SICA d'alpage, groupements fonciers pastoraux, ...)
- 6 Donner une priorité à la transformation et à la commercialisation sur place des produits agricoles en favorisant le secteur coopératif ;
- 7 Redéfinir et favoriser la polyactivité des travailleurs (statut de pluriactifs) et la polyvalence des services.
- 8 Développer massivement les énergies nouvelles (biomasse, microcentrales,...)

Dans les régions défavorisées, on rapprochera les coûts de production de la moyenne nationale par des mesures spécifiques en faveur des agriculteurs ou organismes de ces zones. Elles peuvent être de plusieurs ordres :

- investissements collectifs en infrastructures ;
- crédits d'investissement à plus long terme ;
- aides aux entreprises, notamment à celles qui auraient des coûts de transport plus élevés ;
- subventions, n'étant qu'une solution provisoire, l'objectif étant de parvenir à une plus juste rémunération du travail ;
- prêts bonifiés, etc.
- Correction des distorsions de charges.

L'attribution d'une dotation d'équilibre et l'exonération partielle de la TVA n'interviendraient, le cas échéant, qu'en dernier ressort pour maintenir l'équilibre global du revenu. On favorisera au niveau de petites zones homogènes (vallées de montagne) la constitution de structures mixtes d'autogestion locale associant les élus de la zone, les délégués des agriculteurs et des autres activités.

Pour préciser l'application de ces objectifs et en fixer le cadre juridique, un statut de la montagne sera mis en place ayant pour première priorité de maintenir et augmenter le nombre d'actifs.

Ainsi, vivre et travailler au pays, vivre et décider au pays deviendront des réalités.

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Le Projet socialiste pour l'agriculture s'étend évidemment aux Départements d'outre-mer. Cependant, il est nécessaire de tenir compte des spécificités régionales de façon encore plus vigoureuse dans ces départements tropicaux à vocation agricole.

L'agriculture constitue en effet la principale base productive. Elle participe pour 9 % au Produit intérieur brut, emploie 21 % de la population active et entre pour 80 à 90 % dans les exportations des DOM. Comme en métropole, elle est en crise. L'exode agricole, très intense en un bref laps de temps, a fait passer le nombre d'agriculteurs de 55 % des actifs en 1954 à 21 % en 1974. Les coûts de production augmentent tandis que les revenus stagnent ou sont fluctuants. La production est extravertie, alimente les exportations tandis que dans chaque DOM plusieurs milliards de francs d'importation de produits alimentaires se révèlent nécessaires. Enfin, la situation y est très inégalitaire avec une structure foncière de type sud-américain où, comme à La Réunion, 99 % des exploitations n'ont pas 20 ha de superficie en moyenne, tandis que 0,4 % des exploitations ont plus de 50 ha et disposent de 37 % de la SAU.

Il y a des années, les DOM-TOM couvraient leurs besoins alimentaires. Ils ont aujourd'hui de plus en plus de difficultés à se nourrir. On y brade l'agriculture pour y développer un tourisme de luxe hautement rémunérateur pour les spéculateurs locaux et pour ceux de l'Hexagone. Même pour leurs produits de base (ananas, canne à sucre, bananes) la production est délaissée, livrée à la concurrence étrangère.

Une telle situation s'explique par l'histoire et par la politique menée par le pouvoir. Il s'agit d'une agriculture coloniale, fondée sur la plantation, la concentration des terres, la monoculture pour l'exportation, les inégalités sociales. La politique du pouvoir a fait de l'agriculture un secteur dominé, qui est passé au second plan face au développement d'un secteur tertiaire hypertrophié, qui a dû augmenter sa productivité et qui voit les masses rurales se paupériser. Enfin, l'environnement économique de l'agriculture n'est pas favorable. Départements français, les DOM ont des coûts de production de pays développés. Pays tropicaux, ils sont producteurs de denrées concurrencées par celles d'autres pays qui produisent à des coûts moindres.

Les socialistes, dans le cadre de leur politique agricole, mettent l'accent sur les points suivants concernant l'agriculture d'outre-mer :

Au plan de la production, ces départements ont en général des potentialités suffisantes pour que les grandes productions d'exportation traditionnelles soient maintenues, voire développées. Rémunérées à un niveau français et même européen, elles constituent en effet un moteur économique et une source de devises. Cet objectif doit pouvoir être atteint par l'accroissement de la productivité, ce qui libérerait des terres pour la nécessaire diversification des cultures.

Par le développement des cultures maraîchères et fruitières et celui des cultures industrielles, cette agriculture répond aux besoins des villes de plus en plus peuplées. Elle concourt à diminuer les coûteuses importations de denrées alimentaires et fournit des matières premières pour une industrie de transformation.

Le maintien de l'emploi agricole s'impose face au chômage endémique. Les charges sociales doivent être comparables à celle du régime agricole de métropole (elles sont plus fortes actuellement). La formation doit être une priorité compte tenu du fort

pourcentage d'adultes illettrés. Plus qu'en métropole, l'installation des jeunes doit être effective et des moyens adéquats mis en place.

Le volet foncier prend toute sa signification dans des milieux insulaires exigus. Sauvegarde des terrains agricoles, maîtrise du foncier par le biais des offices prévus, réforme agraire par lotissement et remembrement sont à préconiser, en même temps que les mesures générales prévues par le projet agricole socialiste.